



Étude sur les besoins de la petite enfance francophone en Ontario

présentée à



aféseo

Association francophone à l'éducation
des services à l'enfance de l'Ontario

15 février 2023

Table des matières

Synthèse	5
1. Mise en contexte	11
2. Évolution du secteur de la petite enfance	14
3. Données démographiques	18
4. Structure et réglementation provinciale	20
5. Points de service et places	27
5.1 Centres de garde d'enfants agréés	30
5.2 Services de garde d'enfants en milieu familial	33
6. Portait financier de la petite enfance en Ontario	35
7. Besoins financiers de la petite enfance francophone	39
7.1 Association provinciale francophone / AFÉSEO.....	39
7.2 Centres de garde d'enfants agréés	43
7.2.1 Masse salariale.....	45
7.2.2 Frais de fonctionnement.....	53
7.2.3 Espaces.....	53
7.3 Services de garde en milieu familial.....	55
7.3.1 Revenu des propriétaires.....	57
7.3.2 Frais de fonctionnement.....	58
8. Contributions gouvernementales à la petite enfance francophone	60
8.1 Contribution du ministère de l'Éducation de l'Ontario	60
8.2 Accord fédéral-provincial et contribution à l'égard de la communauté franco-ontarienne	63
9. Partenaires dans la mise en œuvre	66
10. Conclusion	68
11. Sources de références	70
Bibliographie.....	70
Webographie.....	73

Note au lecteur

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination, uniquement dans le but d'alléger le texte. Néanmoins, le féminin est utilisé à maintes reprises pour refléter la forte présence féminine au sein du secteur de la petite enfance.

Définitions

La **petite enfance** désigne une étape du développement humain. En général, on parle de petite enfance pour les enfants, de leur naissance à l'âge de six ans. Pour certains intervenants, la petite enfance ne représente qu'une partie de ces six années¹.

Un **centre de garde d'enfants agréé** occupe un espace physique dont l'exploitant est propriétaire ou locataire. Ce centre peut compter plusieurs employées. En général, un centre de garde d'enfants agréé est situé dans une école, un édifice municipal, un centre communautaire ou un espace commercial. En Ontario, les centres de garde d'enfants agréés francophones se trouvent essentiellement dans les écoles. Parfois, l'espace physique est offert gratuitement à l'exploitant. Un centre de garde d'enfants agréé peut administrer plusieurs points de service. Un centre de garde d'enfants agréé peut accueillir plusieurs enfants âgés de 0 à 4 ans, en plus d'accueillir des enfants âgés de 5 à 12 ans avant et après les heures de classe.

Un **service de garde d'enfants en milieu familial** est offert dans une résidence privée. Le service de garde en milieu familial est constitué, en principe, d'un seul point de service. Le fournisseur de services est propriétaire ou locataire des lieux. Il est généralement seul pour s'occuper d'un groupe restreint d'enfants. Ce service peut accueillir des enfants âgés de 0 à 4 ans. Il peut également accueillir des enfants âgés de 5 à 12 ans avant et après les heures de classe.

Un **centre pour l'enfant et la famille ON y va** offre des programmes destinés aux enfants âgés de moins de 6 ans et à leur famille. Les parents peuvent y obtenir de l'information et des conseils auprès des professionnelles de l'éducation de la petite enfance, rencontrer d'autres personnes et s'y amuser avec leur enfant².

¹ *Petite enfance - Définition*. Journal des femmes. <https://sante-medecine.journaldesfemmes.fr/faq/22253-petite-enfance-definition>

² <https://www.ontario.ca/fr/page/trouver-un-centre-pour-lenfant-et-la-famille-y-va>

Un **centre multiservice** peut réunir à la fois un centre de garde d'enfants agréé, des centres ON y va et des services de garde en milieu familial. Certains centres multiservices offrent principalement les services d'un centre de garde d'enfants agréé et des services de garde en milieu familial; d'autres gèrent uniquement un centre de garde d'enfants agréé et des centres ON y va.

Un centre de garde d'enfants agréé, bien que n'étant pas considéré comme un centre multiservice, peut également gérer des centres On y va.

Les **locuteurs du français** incluent les francophones de langue maternelle française (LMF), les anglophones ou les allophones ayant la capacité de s'exprimer en français et les nouveaux arrivants dont la première officielle parlée est le français.

Synthèse

L'Association francophone à l'éducation des services à la petite enfance de l'Ontario (AFÉSEO) est l'organisme provincial porte-parole de ce secteur. Par le biais de ses réseaux et de ses centres de leadership, l'AFÉSEO construit, développe et évalue la capacité du secteur de la petite enfance francophone par l'employabilité, l'apprentissage, la mobilisation et l'innovation sociale.

Nous retrouvons dans la province des centres de garde d'enfants agréés et des services de garde d'enfants en milieu familial supervisés par des agences agréées. Ces centres de garde d'enfants et ces agences sont agréés par le ministère de l'Éducation. Celui-ci est le ministère responsable des services de garde en Ontario. On retrouve également des services de garde d'enfants en milieu familial qui ne sont pas supervisés par des agences.

Les centres de garde d'enfants sont créés et gérés par divers organismes, sans but lucratif ou à but lucratif, ainsi que par des conseils scolaires, des municipalités et des Premières Nations. Quant aux services de garde d'enfants en milieu familial, les propriétaires sont essentiellement des travailleuses autonomes qui, à elles seules, offrent et gèrent le service.

Accord sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants

Les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont conclu, le 28 mars 2022, un accord quinquennal sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (2021-2022 à 2025-2026). Cette entente représente un investissement de fonds fédéraux de l'ordre de 10,2 milliards de dollars jusqu'au 31 mars 2026 pour le secteur de la petite enfance en Ontario.

Dans le cadre de cet accord, le gouvernement provincial s'engage à élaborer et à financer un plan qui facilite l'accès à des places en services de garde agréés pour les enfants issus de populations diversifiées, y compris, ceux de la minorité de langue officielle.

Objectif de l'étude

L'AFÉSEO est grandement préoccupée par l'absence de mesures concrètes visant à assurer un véritable continuum de services de garde éducatifs en français pour les

enfants âgés de 0 à 12 ans, qui réponde aux besoins de la communauté minoritaire et qui permette à celle-ci de recevoir sa juste part des investissements en petite enfance.

L'objectif de la présente étude est d'évaluer les besoins de la petite enfance francophone en Ontario et d'établir des projections financières basées sur ces besoins jusqu'à l'exercice 2025-2026, en tenant compte de divers enjeux, comme la rémunération du personnel œuvrant au sein des centres de garde d'enfants agréés et le revenu des propriétaires des services de garde d'enfants en milieu familial. Cette évaluation et ces projections visent à nourrir la réflexion et à favoriser le positionnement du secteur de la petite enfance francophone et de ses partenaires auprès du ministère de l'Éducation, responsable du secteur.

Afin d'établir des projections financières englobant l'ensemble des composantes et des besoins pour la clientèle des enfants âgés de 0 à 12 ans, il a fallu considérer l'évolution du secteur de la petite enfance, le profil démographique de la communauté et la réglementation provinciale. Il a également fallu considérer le nombre envisagé de points de service et de places en français au cours des prochaines années ainsi que brosser le portrait financier de la petite enfance en Ontario, un secteur qui a particulièrement pris de l'importance à la suite de l'accord conclu en 2022 entre le gouvernement de la province et le gouvernement fédéral. Toutes ces informations ont servi à déterminer les besoins financiers légitimes de la communauté et la contribution souhaitée du ministère de l'Éducation au cours des prochaines années.

Points de service et places : projections

Un centre de garde d'enfants agréés peut administrer plusieurs points de service. Cependant, un service de garde en milieu familial est constitué, en principe, d'un seul point de service.

En 2019-2020, avant la crise sanitaire de COVID-19, les centres de garde d'enfants agréés francophones administraient 308 points de service. On en retrouvait 307 en 2021-2022. En ce qui concerne les services de garde en milieu familial francophones supervisés par des agences agréées, on en comptait environ 90 en 2019-2020, ainsi qu'en 2021-2022. Sur le plan des projections, on vise le maintien des centres de garde d'enfants agréés francophones existants et l'implantation de 38 nouveaux points de service d'ici 2025-2026. Ce qui porterait leur nombre à 345. Quant aux services de garde en milieu familial francophones supervisés par des agences agréées, on espère atteindre le nombre de 114 d'ici 2025-2026.

En ce qui concerne le nombre de places autorisées des centres de garde d'enfants agréés francophones et des services de garde en milieu familial francophones supervisés par des agences, il passerait de 36 203 en 2021-2022 à 40 821 en 2025-2026, soit une augmentation de 4 618 places. Quant au nombre de places occupées souhaitées, il passerait de 24 256 à 32 657, soit un taux d'occupation de 80 % en 2025-2026. C'est l'objectif minimal à atteindre. Le taux d'occupation estimé était d'environ 67 % en 2021-2022.

Portait financier de la petite enfance en Ontario

Dans le cadre de cette étude, les contributions totales en provenance des deux paliers gouvernementaux destinées à la petite enfance en Ontario de 2021 à 2026 sont basées à la fois sur des données réelles et sur des projections. En 2021-2022, le total des contributions est de 3,5 milliards de dollars. En 2025-2026, cette contribution totale est estimée à 5,5 milliards de dollars. Ces investissements se chiffrent à 22,8 milliards de dollars pour la période de 2021 à 2026.

Besoins financiers de la petite enfance francophone

Nous avons établi des projections financières pour l'AFÉSEO, pour les centres de garde d'enfants agréés francophones et pour les services de garde d'enfants en milieu familial francophones supervisés par des agences agréées. Nous n'avons pas évalué les besoins financiers pour les agences de services de garde d'enfants en milieu familial agréées en tant que tel ainsi que pour les services de garde en milieu familial non supervisés par une agence agréée. Nous n'avons pas évalué également les besoins financiers des centres pour l'enfant et la famille ON y va.

Les projections sont basées sur les besoins exprimés ayant trait au nombre de points de service et de places souhaitées en français au cours des prochaines années, ce qui a des incidences sur le nombre d'employés additionnels nécessaires à l'AFÉSEO pour répondre aux attentes. Nous avons également basé ces projections sur les attentes formulées en matière de conditions salariales des employés des centres de garde d'enfants agréés francophones, et sur la rémunération souhaitée par les propriétaires de services de garde en milieu familial francophones. Dans le but de remédier à la pénurie de main-d'œuvre, de maintenir les places existantes et de créer de nouvelles places en service de garde, nous soutenons qu'il s'avère essentiel d'améliorer les conditions salariales et les revenus des intervenants du secteur de la petite enfance.

Pour l'AFÉSEO, les revenus prévus se chiffrent à 26,7 millions de dollars pour la période de 2021 à 2026. Les dépenses prévues sont également de 26,7 millions de dollars pour la même période.

Pour les centres de garde d'enfants agréés francophones, les revenus prévus se chiffrent à 1,830 milliard de dollars pour la période de 2021 à 2026. Les dépenses prévues sont de 1,827 milliard de dollars pour la même période. En plus de tenir compte de l'augmentation du nombre de places prévues occupées, cette estimation tient compte d'une amélioration des conditions salariales du personnel des centres de garde d'enfants agréés. Le bénéfice total estimé pour la période de 2021 à 2026 serait de 2,6 millions de dollars. Néanmoins, nous croyons nécessaire pour les centres de garde d'enfants agréés de diversifier la provenance de leurs fonds. La réduction des dépenses en adhérant à des mécanismes de services partagés est également une piste à explorer.

Pour les services de garde en milieu familial francophones supervisés par des agences agréées, les revenus prévus et souhaités se chiffrent à 65,4 millions de dollars pour la période de 2021 à 2026. Les dépenses prévues, en tenant compte du déficit dans la rémunération des propriétaires, sont de 30,3 millions de dollars pour la même période. Ces projections tiennent compte de l'augmentation des places prévues occupées. Une rémunération plus importante pour les propriétaires, grâce à une contribution additionnelle de 35,1 millions de dollars du ministère de l'Éducation, stimulerait l'implantation de nouveaux services de garde en milieu familial francophones. En somme, l'addition de l'ensemble des dépenses, incluant la rémunération souhaitée par les propriétaires, se chiffre à 65,4 millions de dollars pour la période de 2021 à 2026.

Contributions gouvernementales à la petite enfance francophone

Nous estimons que les besoins de la petite enfance francophone en Ontario sont de **1,9 milliard de dollars** pour la période de 2021 à 2026. La contribution totale du ministère de l'Éducation serait de l'ordre de **993,8 millions de dollars**, ce qui représente **4,35 %** du budget total du ministère consacré à la petite enfance dans les prochaines années. Cette somme inclut le versement du gouvernement fédéral dans le cadre de l'accord conclu entre le Canada et l'Ontario, qui est versé par l'entremise du ministère de l'Éducation. En principe, des revenus d'inscription de **910,8 millions de dollars** et des revenus d'autres sources de financement de **18 millions de dollars** viennent s'ajouter à ce financement quinquennal.

La contribution demandée au ministère de l'Éducation pour répondre aux besoins de la petite enfance francophone est légèrement supérieure au poids démographique des francophones de langue maternelle française (LMF) dans la province. Le poids démographique des francophones de LMF est de 4,16 % en 2021. Cependant, la contribution demandée (4,35 %) est nettement inférieure au poids démographique des locuteurs de français dans la province, qui oscille autour de 10,96 %. Les locuteurs du français incluent les francophones de LMF, les anglophones ou les allophones ayant la capacité de s'exprimer en français et les nouveaux arrivants dont la première officielle parlée est le français. Par conséquent, nous soutenons que la demande financière adressée au gouvernement provincial est justifiée et hautement légitime.

L'accord conclu entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral en mars 2022 vise la création de 76 700 nouvelles places d'ici le 31 mars 2026 et de 86 000 nouvelles places d'ici le 31 décembre 2026. L'investissement souhaité en petite enfance francophone contribuerait à l'atteinte de cet objectif. On vise la création de 5 560 places additionnelles en français, soit 7,3 % des 76 700 nouvelles places prévues d'ici le 31 mars 2026 ou 6,5 % des 86 000 nouvelles places prévues d'ici le 31 décembre 2026, ce qui est supérieur au poids démographique de la communauté franco-ontarienne (LMF).

Besoins réels à long terme

Le nombre d'enfants de LMF âgés de 0 à 12 ans en Ontario, selon les données du Recensement de 2021, est de 72 770 enfants, soit un nombre relativement plus élevé que le nombre de places autorisées actuellement et souhaitées dans le cadre de la présente étude.

En 2021-2022, on retrouve, comme nous l'avons mentionné, 36 203 places autorisées dans les centres de garde d'enfants agréés francophones et dans les services de garde en milieu familial francophones supervisés par des agences agréées. Le taux d'occupation oscille autour de 67 %. Nous prévoyons, selon les projections, l'offre de 40 821 places autorisées en 2025-2026, avec un taux d'occupation minimal ciblé de 80 %.

Nous soutenons que d'ici 2025-2026, il y aurait un besoin réel de 58 216 places autorisées, ce qui correspond à 80 % des 72 770 enfants recensés en 2021. En principe, un certain nombre d'enfants ne fréquentent pas les services de garde. En somme, si l'on veut répondre pleinement au besoin des enfants de LMF âgés de 0 à 12 ans en Ontario, il faudrait ajouter 17 395 places supplémentaires aux 40 821 places prévues en 2025-2026.

Cependant, en raison des défis qui existent sur le plan de la gestion, du recrutement et de la rétention, particulièrement chez les éducatrices, il s'avère nécessaire d'augmenter graduellement le nombre de points de service et de places autorisées au cours des prochaines années. En parallèle, les centres de garde d'enfants agréés et les services de garde en milieu familial agréés, avec l'appui de l'AFÉSEO et de l'ensemble des partenaires, devront continuer à innover sur le plan de la gestion et devront mettre en œuvre de nouvelles stratégies de financement afin d'obtenir les ressources nécessaires à long terme. Le gouvernement provincial devra aussi favoriser des collaborations avec le milieu de la petite enfance dans un esprit de co-construction.

En somme, les efforts devront donc se poursuivre après l'exercice financier 2025-2026 afin de répondre pleinement aux besoins du secteur de petite enfance, nécessaires à la pérennité de la communauté franco-ontarienne.

1. Mise en contexte

L'Association francophone à l'éducation des services à la petite enfance de l'Ontario (AFÉSEO) est l'organisme provincial porte-parole de ce secteur. Par le biais de ses réseaux et de ses centres de leadership, l'AFÉSEO construit, développe et évalue la capacité du secteur de la petite enfance francophone par l'employabilité, l'apprentissage, la mobilisation et l'innovation sociale³.

L'AFÉSEO représente 342 membres, 5 000 professionnels francophones œuvrant en petite enfance et 25 000 familles ayant choisi d'inscrire leurs enfants dans un service à l'enfance de langue française⁴.

Les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont conclu, le 28 mars 2022, un accord quinquennal sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) (2021-2022 à 2025-2026). Cette entente représente un investissement de fonds fédéraux de l'ordre de 10,2 milliards de dollars pour le secteur de la petite enfance en Ontario. Cet accord comprend une année supplémentaire de financement avec des fonds additionnels de l'ordre de 2,9 milliards de dollars. L'investissement du gouvernement fédéral est donc de 13,2 milliards de dollars et s'échelonne sur six ans⁵.

Il est stipulé dans cet accord que les gouvernements provincial et fédéral s'engagent à réaliser des objectifs en matière d'abordabilité, d'accessibilité, de qualité et d'inclusion⁶.

Sur le plan de l'abordabilité, l'Ontario s'engage, notamment, « à utiliser les fonds fédéraux pour porter à 10 dollars par jour en moyenne, d'ici la fin de l'exercice financier 2025 à 2026, les frais à la charge des parents pour les places d'AGJE (temps plein) pour les enfants de moins de 6 ans.⁷ »

³ <https://afeseo.ca/services>

⁴ Ibid.

⁵ https://efis.fma.csc.gov.on.ca/faab/Memos/CC2022/EYCC02_Attach1_FR.pdf
<https://news.ontario.ca/fr/release/1001868/un-accord-de-132-milliards-de-dollars-sur-les-services-de-garde-denfants-permettra-de-reduire-les-frais-pour-les-familles>

⁶ Dans le cadre de cet accord, le gouvernement du Canada est représenté par le ministre de l'Emploi et du Développement social du Canada (EDSC) qui, à son tour, est représenté par le ministre fédéral de la Famille, des Enfants et du Développement social. Quant au gouvernement de l'Ontario, il est représenté par le ministre de l'Éducation, responsable de la petite enfance.

Gouvernement du Canada. *Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada – 2021-2026*. <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ontario-echelle-canada-2021.html>

⁷ Ibid.

En ce qui concerne l'accessibilité, l'Ontario s'engage « à utiliser les fonds fédéraux en vue d'accroître le nombre net de places en services d'AGJE agréés pour des enfants de moins de 6 ans en versant des fonds d'ici la fin de l'exercice financier 2025 à 2026 pour soutenir la création de 76 700 places (par rapport au nombre de places en 2019) d'ici le 31 mars 2026, et de 86 000 places en garderie (par rapport au nombre de places en 2019) d'ici le 31 décembre 2026.⁸ »

Concernant la qualité, l'Ontario s'engage à utiliser les fonds fédéraux pour maintenir et améliorer la qualité, notamment : « élaborer une structure salariale pour la main-d'œuvre en éducation de la petite enfance et s'engager à la mettre en application, en instaurant un plancher salarial et des augmentations de salaire.⁹ »

Quant à l'inclusion, le gouvernement provincial « s'engage à élaborer et à financer un plan qui facilite l'accès à des places en services de garde agréés pour des enfants vulnérables et issus de populations diversifiées, y compris, mais sans s'y limiter, les enfants vivant dans des familles à faible revenu, les enfants en situation de handicap et les enfants ayant besoin d'un soutien renforcé ou individuel, les enfants autochtones, les enfants noirs et les autres enfants racisés, les enfants des nouveaux arrivants au Canada et les minorités de langue officielle¹⁰. » (Notre soulignement).

Grâce à cette entente, le gouvernement de l'Ontario dispose de moyens sans précédent pour investir dans le secteur de l'apprentissage et de la garde d'enfants. Cependant, l'AFÉSEO est grandement préoccupée par l'absence de mesures concrètes visant à assurer un véritable continuum de services de garde éducatifs en français pour les enfants âgés de 0 à 12 ans, qui réponde aux besoins de la communauté minoritaire et qui permette à celle-ci de recevoir sa juste part.

Le secteur de la petite enfance fait face à plusieurs enjeux. L'augmentation des exigences administratives et de la réglementation complexifie le travail des gestionnaires et des propriétaires de services de garde, ce qui limite le temps dont ces derniers disposent pour soutenir les équipes dans leur travail et dans l'amélioration continue de la qualité. Le mode de financement ne soutient pas efficacement les services de garde, notamment leurs projets de développement et d'innovation. Il existe une disparité entre le nombre de places disponibles pour les poupons (0 à 18 mois),

⁸ Traduction pour en favoriser la compréhension : « Ontario commits to using federal funding to increase the net number of licensed childcare spaces for children under age 6 by flowing funds by the end of fiscal year 2025 to 2026 to support the creation of 76,700 spaces (from 2019 levels) by March 31, 2026, and 86,000 childcare spaces (from 2019 levels) by December 31, 2026. »

Ibid.

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid.

qui est limité pour une question de rentabilité, et le nombre de places accessibles aux enfants plus âgés. La pénurie de main-d'œuvre et l'enjeu des conditions de travail entravent le recrutement et la rétention des éducatrices. Les conditions salariales des employés et le faible revenu des propriétaires minent le maintien des places existantes et la création de nouvelles places qui répondraient aux besoins des enfants et des familles.

Un système de services de garde plus abordable, accessible et inclusif créera une pression accrue sur le secteur de la petite enfance. En raison de la réduction du coût quotidien d'une place en service de garde – on prévoit que les parents débourseront en moyenne 10 dollars par jour d'ici l'exercice 2025-2026, comme nous l'avons mentionné, pour leurs enfants âgés de moins de 6 ans – un plus grand nombre de parents devraient en principe accéder au marché du travail, ce qui se traduira par l'augmentation de la demande de services de garde. Quoi qu'il en soit, encore faut-il que les services de garde francophones aient les ressources nécessaires pour répondre à la demande croissante dans un contexte de diminution des frais d'inscription pour certaines catégories d'âge.

Par ailleurs, l'AFÉSEO est un partenaire clé et un interlocuteur privilégié dans le secteur de la petite enfance. Cependant, l'AFÉSEO doit se doter de ressources additionnelles pour répondre aux besoins croissants de la petite enfance au sein de la communauté franco-ontarienne.

L'objectif de la présente étude est d'évaluer les besoins de la petite enfance francophone en Ontario et d'établir des projections financières basées sur ces besoins jusqu'à l'exercice 2025-2026¹¹, en tenant compte de divers enjeux, comme la rémunération du personnel œuvrant au sein des centres de garde d'enfants agréés et le revenu des propriétaires des services de garde d'enfants en milieu familial. Cette évaluation et ces projections visent à nourrir la réflexion et à favoriser le positionnement du secteur de la petite enfance francophone et de ses partenaires auprès du ministère de l'Éducation, responsable du secteur.

Afin d'établir des projections financières englobant l'ensemble des composantes et des besoins pour la clientèle des enfants âgés de 0 à 12 ans, il a fallu d'abord considérer l'évolution du secteur de la petite enfance, le profil démographique de la communauté

¹¹ Malgré qu'une année additionnelle de financement ait été négociée entre les deux paliers de gouvernement (neuf mois additionnels précisément, selon notre compréhension), nous avons uniquement évalué les besoins de la petite enfance francophone en fonction des fonds prévus jusqu'au 31 mars 2026.

et la réglementation provinciale. Il a également fallu considérer le nombre envisagé de points de service et de places en français au cours des prochaines années ainsi que brosser le portrait financier de la petite enfance en Ontario, un secteur qui a particulièrement pris de l'importance à la suite de l'accord conclu le 28 mars 2022 entre le gouvernement de la province et le gouvernement fédéral. Toutes ces informations ont servi à déterminer les besoins financiers légitimes de la communauté franco-ontarienne dans le secteur de la petite enfance et la contribution souhaitée du ministère de l'Éducation au cours des prochaines années.

2. Évolution du secteur de la petite enfance

Le secteur de la petite enfance a considérablement évolué au cours des dernières années. Nous retrouvons, au Schéma 1, les principales composantes du secteur. L'implication croissante du gouvernement fédéral dans le secteur et l'importance de plus en plus grande que prennent les entités centralisées dans l'appui et le développement des services de garde à l'échelle des provinces caractérisent cette évolution.

Schéma 1 - Composantes du secteur de la petite enfance



Gouvernement provincial ou territorial

Le secteur de la petite enfance est une responsabilité qui incombe aux gouvernements provinciaux et territoriaux. Le ministère de l'Éducation est responsable de ce secteur en Ontario. Le ministère établit l'orientation générale et les règles pour le secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants. Le ministère accrédite les fournisseurs de services de garde d'enfants dans l'ensemble de la province et délivre les permis. Il agréé et encadre les agences de services de garde en milieu familial, qui concluent un contrat avec les fournisseurs de services de garde d'enfants en milieu familial¹².

Gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral, essentiellement par l'entremise du ministère de l'Emploi et Développement social (EDSC) et du ministère de la Famille, des Enfants et du Développement social, est de plus en plus impliqué dans le secteur. Au cours des dernières années, cet engagement s'est particulièrement traduit par des contributions financières substantielles en petite enfance. Le gouvernement fédéral a notamment conclu des accords de contribution avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, y compris l'Ontario, depuis 2017¹³. L'Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada – 2021 à 2026 est particulièrement important¹⁴. Nous traitons notamment des contributions prévues dans le cadre de cet accord à la section 6 du présent rapport.

Entité centralisée

Des entités centralisées à l'échelle des communautés francophones à travers le Canada ont été mises sur pied au cours des années afin de prêter main-forte aux services de garde. Certaines de ces organisations sont implantées depuis plusieurs années. C'est le cas de l'AFÉSEO qui a vu le jour en 1993¹⁵.

L'AFÉSEO, comme nous l'avons mentionné, est l'organisme provincial porte-parole qui agit pour la petite enfance en Ontario. Par le biais de ses réseaux et de ses centres de

¹² <https://www.ontario.ca/fr/page/rapport-annuel-sur-le-systeme-de-la-petite-enfance-et-des-services-de-garde-denfants-de-lontario-1#section-1>

¹³ Gouvernement du Canada. *Accord entre le Canada et l'Ontario concernant l'apprentissage et la garde de jeunes enfants – 2017-2020*. <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ontario-2017.html>

Gouvernement du Canada. *Accord Canada - Ontario concernant l'apprentissage et la garde de jeunes enfants – 2020-2021*. <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ontario-2020.html>

Gouvernement du Canada. *Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada – 2021 à 2026*. <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ontario-echelle-canada-2021.html>

¹⁴ Ibid.

¹⁵ <https://afeseo.ca>

leadership, l'AFÉSEO construit, développe et évalue la capacité du secteur de la petite enfance francophone par l'employabilité, l'apprentissage, la mobilisation et l'innovation sociale¹⁶.

Nous citons également, à titre d'exemple, le Centre d'appui à la petite enfance de la Nouvelle-Écosse (CAPENÉ) qui a joué un rôle déterminant au cours des trente dernières années dans le soutien et le développement des centres de la petite enfance (CPE) agréés implantés au sein de la communauté acadienne de cette province¹⁷.

Des organismes ont été mis sur pied plus récemment. En 2015, l'Association des centres de la petite enfance francophones de l'Île-du-Prince-Édouard (ACPEFÎPÉ) a vu le jour. L'organisme détient les permis d'exploitation de la plupart des services de garde francophones dans cette province. L'Association fournit à ces derniers le soutien administratif, il recrute leur personnel et il offre du perfectionnement professionnel à leurs employés.

Par ailleurs, les entités centralisées ont également un rôle à jouer en ce qui concerne la mise en place de services partagés et de services d'achats groupés, qui peuvent générer d'importantes économies d'échelle, tout en procurant des services de qualité aux services de garde¹⁸.

La présente étude tient compte des besoins de l'AFÉSEO, qui constitue une composante essentielle au développement du secteur de la petite enfance francophone.

Services de garde

En Ontario, nous retrouvons des centres de garde d'enfants agréés et des services de garde en milieu familial. Ces services de garde en milieu familial sont notamment gérés par des agences de services de garde d'enfants en milieu familial agréées¹⁹. Dans d'autres régions canadiennes, on utilise, pour désigner les centres de garde d'enfants agréés, les expressions « centre de la petite enfance » (CPE) ou tout simplement « service de garde ».

Ces services de garde, en milieu minoritaire, offrent des places aux enfants âgés de 0 à 12 ans dans des écoles, des centres communautaires, des espaces commerciaux, des

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Centre d'appui à la petite enfance de la Nouvelle-Écosse (CAPENÉ) <https://capene.ca>

¹⁸ Association des centres de la petite enfance francophones de l'Île-du-Prince-Édouard (ACPEFÎPE). <https://gw.micro-acces.com/acpefipe/Publicue/Accueil.aspx>.

Friendly, M. (2020). *Moving from private to public processes to create childcare in Canada*. Childcare Resource and Research Unit, aux pages 94 et 95.

¹⁹ Ces agences sont, pour la plupart, intégrées à des centres multiservices.

édifices municipaux ou chez des particuliers qui accueillent des enfants en milieu familial. En Ontario, les centres de garde d'enfants agréés offrant des places en français se trouvent principalement dans les écoles. Ces services de garde jouent un rôle fondamental sur le plan de la construction identitaire.

Nous retrouvons, au Schéma 2, les principales composantes du secteur de la petite enfance avec les particularités propres à l'Ontario.

Schéma 2 - Composantes du secteur de la petite enfance en Ontario



En plus des services de garde en milieu familial gérés par des agences de services de garde d'enfants en milieu familial agréées, composante propre à l'Ontario, nous retrouvons dans cette province des gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et des conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS). Ces gestionnaires de systèmes de services sont habilités à déterminer les priorités en

matière de financement au sein de leurs systèmes locaux, pourvu qu'ils se conforment aux lois, aux politiques et aux lignes directrices provinciales²⁰.

Nous constatons un manque de places dans les services de garde en milieu minoritaire. Cet enjeu a été particulièrement souligné par l'AFÉSEO. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation. Le peu de reconnaissance de la profession d'éducatrice, les conditions de travail et le sous-financement du secteur ne favorisent tout simplement pas la création de nouvelles places en service de garde en français. La présente étude de besoins se penche d'ailleurs, comme nous l'avons mentionné, sur les besoins financiers de la petite enfance francophone en Ontario pour la période qui s'échelonne jusqu'à l'exercice financier 2025-2026.

Afin d'évaluer les besoins de la petite enfance francophone dans la province au cours des prochaines années, il faut d'abord connaître le profil démographique de la communauté minoritaire. Nous brossons un portrait de cette communauté francophone dans la section suivante.

3. Données démographiques

À la lecture du Tableau 1, nous observons que les citoyens de langue maternelle française (LMF) en Ontario représentent 4,16 % de la population. En ce qui concerne les locuteurs du français, y compris les francophones de langue maternelle, ils représentent 10,96 % de la population ontarienne.

Tableau 1 - Population francophone en Ontario (2021)²¹

	Nombre	%
Population provinciale	14 223 942	100,00 %
Population de langue maternelle française (LMF)	591 860	4,16 %
Locuteurs du français	1 558 675	10,96 %

²⁰ <https://www.ontario.ca/fr/page/rapport-annuel-sur-le-systeme-de-la-petite-enfance-et-des-services-de-garde-denfants-de-lontario-1#section-1>

²¹ Données basées sur les réponses uniques et multiples pour les LMF et les locuteurs du français. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Ontario&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1&DGUIDlist=2021A000235>

Les locuteurs du français dont le français n'est pas la langue maternelle ont la capacité de s'exprimer en français. Il s'agit notamment d'anglophones ayant le français comme langue seconde ou de locuteurs du français issus de l'immigration dont la première langue officielle parlée est le français.

La clientèle des services de garde est âgée de 0 à 12 ans. Nous constatons, au Tableau 2, que le nombre d'enfants ayant le français comme langue maternelle dans la province se chiffre à 72 770. Ces derniers sont répartis dans les différentes catégories d'âge comme suit : 22 575 enfants dans la catégorie d'âge des 0 à 4 ans, 29 630 enfants dans la catégorie d'âge des 5 à 9 ans et 20 565 enfants dans la catégorie d'âge des 10 à 12 ans.

Tableau 2 - Nombre d'enfants âgés de 0 à 12 ans en Ontario (LMF) (2021)²²

Catégories d'âge	Nombre	%
0 à 4 ans	22 575	31,0 %
5 à 9 ans	29 630	40,7 %
10 à 12 ans	20 565	28,3 %
Total	72 770	100,00 %

Dans le cadre de l'accord entre le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral, il est stipulé, comme nous l'avons mentionné, que le gouvernement provincial s'engage à élaborer et à financer un plan qui facilite l'accès à des places en services de garde agréés pour les enfants des minorités de langue officielle. Ces données démographiques sont donc nécessaires à l'étude.

La réglementation provinciale, en ce qui concerne particulièrement les ratios enfants-adulte et l'espace requis par enfant, s'avère également nécessaire à l'établissement de projections financières en fonction des besoins exprimés. En plus de la réglementation

²² Statistique Canada. (2022). *Langue maternelle selon la première langue officielle parlée, la langue parlée le plus souvent à la maison et les autres langues parlées régulièrement à la maison : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties* [tableaux personnalisés selon la province, en l'occurrence l'Ontario, et les catégories d'âge suivantes].

Catégorie d'âge de 0-4 ans :

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810016901&pickMembers%5B0%5D=1.56&pickMembers%5B1%5D=2.1&pickMembers%5B2%5D=3.1&pickMembers%5B3%5D=4.3&pickMembers%5B4%5D=5.1>

Catégorie d'âge de 5-9 ans :

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810016901&pickMembers%5B0%5D=1.56&pickMembers%5B1%5D=2.1&pickMembers%5B2%5D=3.1&pickMembers%5B3%5D=4.4&pickMembers%5B4%5D=5.1>

Catégorie d'âge de 10-12 ans : Données obtenues de Statistique Canada.

provinciale, nous traitons dans la prochaine section de composantes structurelles propres à la petite enfance en Ontario et de l'état de la situation avant l'avènement de la pandémie de la COVID-19 qui a débuté en mars 2020.

Il s'avère nécessaire de préciser qu'en raison de la pandémie de COVID-19, certaines données de l'exercice 2020-2021 n'ont pas été considérées dans la présente étude. La pandémie a débuté en mars 2020 et a entraîné des conséquences sans précédent sur le taux d'occupation des services de garde et sur la rentabilité de ces derniers. Les données de l'exercice clos le 31 mars 2021 ne sont parfois pas représentatives d'un exercice normal²³. L'exercice financier 2019-2020, y compris le taux d'occupation au cours de cette période, servira donc d'exercice de référence d'après lequel seront établies la plupart des prévisions budgétaires pour les exercices subséquents. Néanmoins, certaines projections sont basées sur des données de l'exercice 2020-2021, et particulièrement sur des données de l'exercice 2021-2022, quand celles-ci sont disponibles et pertinentes.

4. Structure et réglementation provinciale

Le ministère de l'Éducation établit, comme nous l'avons mentionné précédemment, l'orientation générale et les règles pour le secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants, en vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*.

Le ministère délivre les permis aux fournisseurs de services de garde d'enfants dans l'ensemble de la province. Il encadre les agences de services de garde en milieu familial, qui concluent un contrat avec les fournisseurs de services de garde d'enfants en milieu familial²⁴. Le ministère effectue également des inspections et fait enquête sur les plaintes concernant les services de garde d'enfants agréés ou non²⁵.

Les centres de garde d'enfants en Ontario sont créés et gérés par divers organismes, sans but lucratif ou à but lucratif, ainsi que par des conseils scolaires, des municipalités et des Premières Nations. Quant aux services de garde d'enfants en milieu familial, les

²³ Les programmes gouvernementaux ont permis à la plupart des centres de garde d'enfants agréés de ne pas fermer définitivement leurs portes à la suite de la pandémie de COVID-19.

²⁴ Le fournisseur de service de garde est un travailleur autonome et non un employé de l'agence.

²⁵ <https://www.ontario.ca/fr/page/rapport-annuel-le-systeme-de-la-petite-enfance-et-des-services-de-garde-denfants-de-lontario-1#section-1>

propriétaires sont essentiellement des travailleuses autonomes qui, à elles seules, offrent et gèrent le service.

Le gouvernement provincial verse des fonds à 47 gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et des conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) pour financer les services de garde agréés et les programmes pour l'enfant et la famille dans la province. Ces gestionnaires de systèmes de services sont habilités à déterminer, comme nous l'avons mentionné, les priorités en matière de financement au sein de leurs systèmes locaux, pourvu qu'ils se conforment aux lois, aux politiques et aux lignes directrices provinciales²⁶.

Centres de garde d'enfants agréés

Le Tableau 3 présente, comme prescrit par la *Loi*, les catégories d'âge d'un centre de garde d'enfants agréé, le ratio employés-enfants correspondant et la taille maximale des groupes

Tableau 3 - Centres de garde d'enfants agréés : réglementation²⁷

Catégories d'âge	Âges	Ratios employés-enfants	Taille maximale des groupes
Poupons	Enfants âgés de moins de 18 mois	3 pour 10	10
Bambins	Enfants âgés de 18 à 30 mois	1 pour 5	15
Préscolaire	Enfants âgés de 30 mois à 6 ans	1 pour 8	24
Maternelle et jardin d'enfants	Enfants âgés de 44 mois à 7 ans	1 pour 13	26
Âge scolaire primaire et moyen	Enfants âgés de 68 mois à 13 ans	1 pour 15	30
Âge scolaire moyen	Enfants âgés de 9 à 13 ans	1 pour 20	20

²⁶ Ibid.

²⁷ <https://www.ontario.ca/fr/page/regles-entourant-la-garde-denfants-en-ontario#section-0>

Nous avons observé que la plupart des centres de garde d'enfants agréés présentent les règles de façon quelque peu différente afin d'en faciliter la compréhension, tout en étant conforme à la réglementation en vigueur.

Vous retrouvez, au Tableau 4, les catégories d'âge et leurs définitions généralement utilisées. Vous retrouvez également dans ce tableau le ratio employés-enfants pour chaque catégorie d'âge, la taille maximale des groupes et le nombre minimal d'employées qualifiées, en l'occurrence le nombre minimal d'éducatrices, par catégorie d'âge.

Tableau 4 - Centres de garde d'enfants agréés : application de la réglementation

Catégories d'âge	Âges	Ratios employés-enfants	Taille maximale des groupes	Nombre minimal d'employées qualifiées
Poupons	Enfants âgés de moins de 18 mois	1 pour 3	10	1 de 3
Bambins	Enfants âgés de 18 à 30 mois	1 pour 5	15	2 de 3
Précolaires	Enfants âgés de 2,5 à 4 ans	1 pour 8	24	2 de 3
Maternelle et jardin d'enfants	Enfants âgés de 4 et 5 ans	1 pour 13	26	1 de 2
Âge scolaire	Enfants âgés de 6 à 12 ans (de la 1 ^{re} à la 6 ^e année)	1 pour 15	30	1 de 2

En Ontario, les services de garde d'enfants agréés sont créés et gérés, comme nous l'avons mentionné, par divers organismes, sans but lucratif ou à but lucratif, ainsi que par des conseils scolaires, des municipalités et des Premières Nations²⁸.

En général, les enfants de la maternelle et du jardin d'enfants fréquentent le service de garde avant et après les heures de classe, tout comme les enfants scolarisés âgés de 6

²⁸ <https://www.ontario.ca/fr/page/rapport-annuel-sur-le-systeme-de-la-petite-enfance-et-des-services-de-garde-denfants-de-lontario-1>

à 12 ans. Les enfants scolarisés peuvent également fréquenter un service de garde toute la journée, au besoin.

Au 31 mars 2020, soit avant la crise sanitaire de la COVID-19, il y avait 5 565 centres de garde d'enfants agréés en Ontario. Le nombre total de places en centres de garde agréés s'élevait à 462 802²⁹.

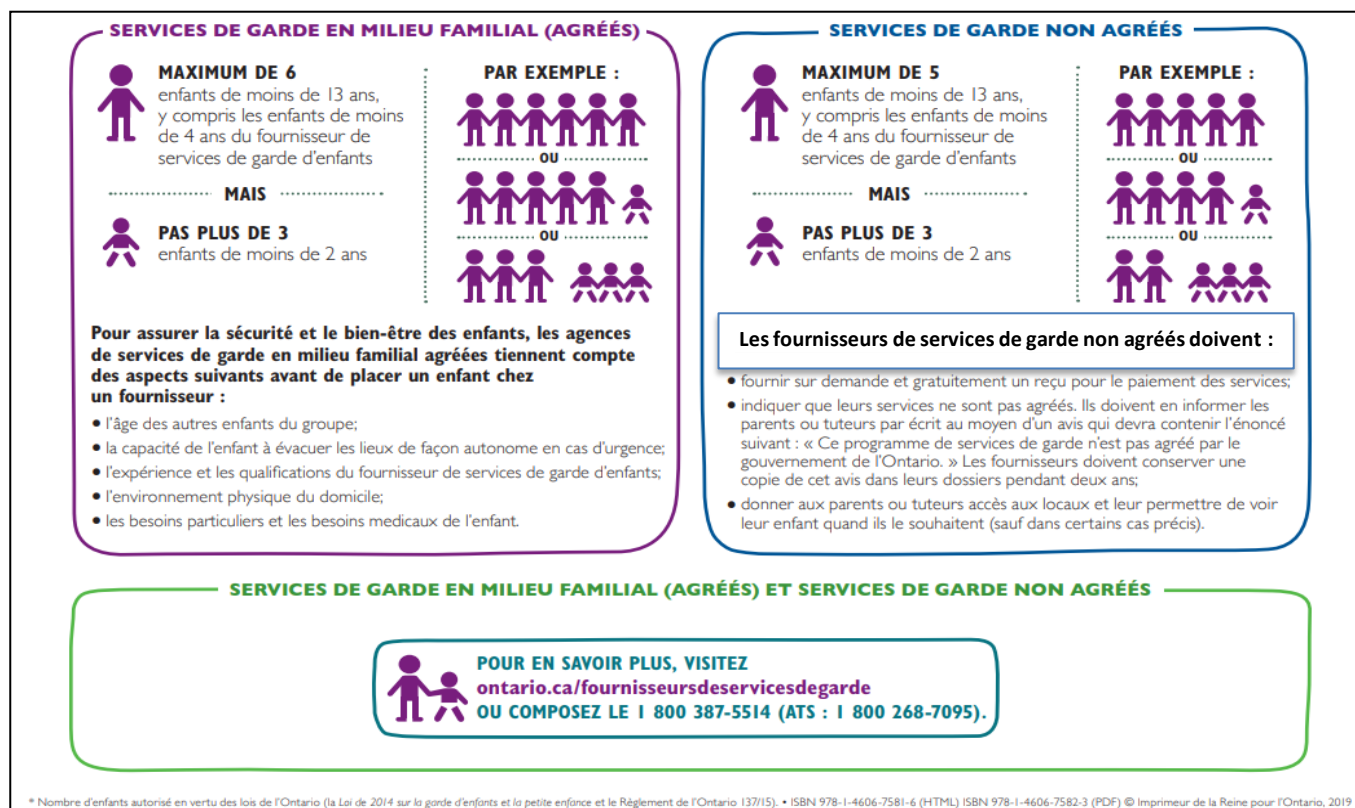
Services de garde d'enfants en milieu familial

La *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* encadre également, comme nous l'avons mentionné, les services de garde en milieu familial membres d'une agence agréée. (Ne pas confondre avec le « regroupement familial » que l'on retrouve dans les centres de garde d'enfants agréés.) Cette loi reconnaît aussi l'existence de services de garde en milieu familial non agréés assujettis à des normes différentes, notamment sur le plan du ratio enfants-adulte. Un service de garde en milieu familial agréé peut accueillir, selon le Diagramme 1, un maximum de six enfants. Quand un service de garde non agréé, il peut accueillir un maximum de cinq enfants. Dans tous ces cas de figure, un maximum de trois enfants âgés de moins de 2 ans ainsi que les enfants de la propriétaire âgés de moins de 4 ans sont inclus dans le nombre maximal d'enfants pouvant être accueillis³⁰.

²⁹ Ibid.

³⁰ <https://www.ontario.ca/fr/page/regles-entourant-la-garde-denfants-en-ontario#section-2>

Diagramme 1 - Normes des services de garde en milieu familial en Ontario³¹



Les services de garde en milieu familial sont essentiels afin de répondre aux besoins des enfants et des familles francophones de la province. Elles sont particulièrement nécessaires, dans une certaine mesure, dans les régions rurales où le nombre restreint d'enfants ne permet pas, dans bien des cas, d'implanter un centre de garde d'enfants agréé et d'en assurer la rentabilité.

Au 31 mars 2020, en tout, 131 agences de services de garde en milieu familial agréées, dont six essentiellement francophones, étaient exploitées dans la province. Ces agences ont été autorisées à conclure un contrat avec un maximum de 8 296 domiciles approuvés. C'était l'état de la situation avec l'avènement de la crise sanitaire de COVID-19³².

³¹ Ministère de l'Éducation de l'Ontario (2019). *Services de garde en milieu familial et services de garde non agréés : Quel est le nombre* d'enfants autorisé?*

<http://www.edu.gov.on.ca/gardedenfants/childcareallowancefr.pdf>

³² <https://www.ontario.ca/fr/page/rapport-annuel-sur-le-systeme-de-la-petite-enfance-et-des-services-de-garde-denfants-de-lontario-1>

Centres pour l'enfant et la famille ON y va

Les centres pour l'enfant et la famille ON y va offrent des programmes gratuits destinés aux enfants de la naissance jusqu'à l'âge de six ans, accompagnés des personnes qui en ont la charge ou de leurs parents. Toutes les familles de l'Ontario sont les bienvenues dans les centres ON y va, qui offrent une vaste gamme de services :

- Des activités comme la lecture, les contes et les histoires, les jeux et les chansons;
- Des conseils de professionnelles formées en développement de la petite enfance;
- Des renseignements sur d'autres services à la famille offerts en milieu communautaire;
- Des possibilités d'établir des liens avec d'autres familles ayant de jeunes enfants.

En janvier 2018, les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) ont pris en charge les centres pour l'enfant et la famille ON y va. Ces gestionnaires de systèmes de services sont responsables de la gestion locale des centres ON y va dans le cadre de leur gestion des services de garde d'enfants et d'autres services sociaux.

Au 31 mars 2020, il y avait environ 1 296 centres pour l'enfant et la famille ON y va en Ontario, dont 475 étaient des emplacements principaux et 821, des emplacements mobiles ou satellites³³.

Centres de garde d'enfants agréés en français et bilingues

En 2021-2022, parmi les 5 545 points de service administrés par les centres de garde d'enfants agréés, 307 (5,5 %) offraient des programmes en français et 101 (1,8 %) offraient des programmes bilingues. Parmi les 472 997 places retrouvées dans ces points de service, 35 783 (7,6 %) étaient dans un programme en français et 7 479 (1,6 %), dans un programme bilingue.

Vous retrouvez, au Tableau 5, le nombre et la répartition des places en français et bilingues par groupe d'âge dans les centres de garde d'enfants agréés en Ontario.

³³ Ibid.

Tableau 5 - Nombre de places en français ou bilingues en centres de garde d'enfants agréés selon les catégories d'âge, en 2021-2022³⁴

Catégories d'âge	Places en français	Places bilingues
Poupons	667	360
Bambins	2 990	1 333
Préscolaire	6 412	2 702
Maternelle et jardin d'enfants	10 029	1 310
Âge scolaire	15 565	1 756
Regroupement familial	120	18
Total	35 783	7 479

Note : En fonction de la capacité linguistique de certains sites des centres de garde d'enfants concernés, nous croyons qu'un certain nombre de places bilingues bénéficie d'un service entièrement en français. Cependant, nous ne les avons pas comptabilisées dans nos projections.

Espace minimal requis

Nous constatons que l'espace minimal requis pour un enfant âgé de moins de 4 ans dans un centre de garde d'enfants agréé, selon le Tableau 6, est de 30,14 pi² (2,80 m²). L'espace minimal requis pour les enfants des autres catégories d'âge est de 27,77 pi² (2,58 m²).

Tableau 6 - Centres de garde d'enfants agréés : espace minimal requis³⁵

Catégories d'âge	Espace minimal requis par enfant
Poupons (moins de 18 mois)	30,14 pi ² (2,80 m ²)
Bambins (18 à 30 mois)	30,14 pi ² (2,80 m ²)
Préscolaire (2,5 à 4 ans)	30,14 pi ² (2,80 m ²)
Maternelle et jardin d'enfants (4 et 5 ans)	27,77 pi ² (2,58 m ²)
Âge scolaire (6 à 12 ans)	27,77 pi ² (2,58 m ²)

Cette section, comme vous l'avez constaté, offre une vue d'ensemble de la structure et de la réglementation provinciale en vigueur dans le secteur de la petite enfance en Ontario. Dans le cadre de cette étude, nous avons établi des projections financières pour les centres de garde d'enfants francophones agréés, les services de garde d'enfants en milieu familial francophones supervisés par des agences agréées et l'AFÉSEO à titre d'entité centralisée. Nous n'avons pas évalué les besoins financiers

³⁴ <https://www.ontario.ca/fr/page/rapport-annuel-sur-le-systeme-de-la-petite-enfance-et-des-services-de-garde-d'enfants-de-lontario-1#section-1>

³⁵ Gouvernement de l'Ontario. (2019). *Guide sur la délivrance des permis des centres de garde d'enfants*, à la page 44.
<https://files.ontario.ca/edu-child-care-centre-licensing-manual-fr-2021-04-21.pdf>

pour les agences de services de garde d'enfants en milieu familial agréées en tant que tel ainsi que pour les services de garde en milieu familial non supervisés par une agence agréée. Nous n'avons pas évalué également les besoins financiers des centres pour l'enfant et la famille ON y va. De plus, nous nous sommes attardés à établir des projections financières uniquement pour les places en français.

Nous traitons à la section suivante du nombre actuel de points de service et de places ainsi que du nombre envisagé de points de service et de places en français au cours des prochaines années.

5. Points de service et places

Avant de traiter des points de service et des places en service de garde agréés, il s'avère nécessaire de rappeler qu'en raison de la pandémie de COVID-19, certaines données de l'exercice 2020-2021 n'ont pas été considérées dans la présente étude. Les données de l'exercice clos le 31 mars 2021 ne sont parfois pas représentatives d'un exercice normal³⁶. L'exercice financier 2019-2020, y compris le taux d'occupation au cours de cette période, servira donc d'exercice de référence d'après lequel seront établies la plupart des prévisions budgétaires pour les exercices subséquents. Néanmoins, certaines projections sont basées sur des données de l'exercice 2020-2021, et particulièrement sur des données de l'exercice 2021-2022, quand celles-ci sont disponibles et pertinentes.

Il existe en Ontario, comme nous l'avons constaté, des centres de garde d'enfants agréés, des services de garde en milieu familial supervisés par des agences agréées et des services de garde en milieu familial non agréés. Un point de service doit être agréé pour être admissible à la plupart des subventions.

À la lecture du Tableau 7, nous constatons que l'Ontario comptait 14 276 points de service agréés, anglophones ou francophones, en 2021-2022. Un centre de garde d'enfants agréés peut administrer plusieurs points de service. Cependant, un service de garde en milieu familial est constitué, en principe, d'un seul point de service.

³⁶ Les programmes gouvernementaux ont permis à la plupart des centres de garde d'enfants agréés de ne pas fermer définitivement leurs portes à la suite de la pandémie de COVID-19.

Tableau 7 - Centres de garde d'enfants agréés et services de garde en milieu familial supervisés par des agences agréées en Ontario : nombre de points de service³⁷

	2021-2022
Centres de garde d'enfants agréés / points de service	5 545
Services de garde en milieu familial	8 731
Total	14 276

À la lecture du Tableau 8, nous observons que ces 14 276 points de service, qu'il s'agisse de centres de garde d'enfants agréés ou de services de garde en milieu familial supervisés par les agences agréées, pouvaient accueillir jusqu'à 525 383 enfants âgés de 0 à 12 ans en 2021-2022. Le taux d'occupation était alors de 61 %.

Tableau 8 - Centres de garde d'enfants agréés et services de garde en milieu familial supervisés par des agences agréées en Ontario : nombre de places³⁸

	2021-2022
Places autorisées par les permis	525 383
Places occupées	320 484
Places inoccupées	204 899
Taux d'occupation	61 %

À la lecture du Tableau 9, nous constatons qu'en 2021-2022, la province comptait 307 points de service administrés par des centres de garde d'enfants agréés francophones³⁹ et environ 90 services de garde en milieu familial francophones supervisés par des agences agréées⁴⁰.

En ce qui concerne les projections, on vise l'implantation de 38 nouveaux points de service administrés par les centres de garde d'enfants agréés francophones d'ici 2025-2026, ce qui porterait leur nombre à 345. Quant aux services de garde en milieu familial francophones supervisés par des agences agréées, ils passeraient à 114 en 2025-2026.

³⁷ <https://www.ontario.ca/fr/page/rapport-annuel-sur-le-systeme-de-la-petite-enfance-et-des-services-de-garde-denfants-de-lontario-2022>

³⁸ Ibid.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Nous observons un certain roulement, d'une année à l'autre, parmi les services de garde d'enfants en milieu familial. Il s'avère donc difficile d'en déterminer le nombre exact.

Tableau 9 - Centres de garde d'enfants agréés et services de garde en milieu familial francophones supervisés par des agences agréées : nombre de points de service et projections

	2019-2020	2021-2022 ⁴¹	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Centres de garde d'enfants agréés / points de service	308	307	316	325	335	345
Services de garde en milieu familial	90	90	95	101	107	114
Total	398	397	411	426	442	459

Au Tableau 10, nous retrouvons le nombre de places et des projections pour les services de garde francophones agréés, en installation et en milieu familial. Le nombre de places autorisées passerait de 36 203 en 2021-2022 à 40 821 places en 2025-2026, soit une augmentation de 4 618 places. On prévoit une augmentation annuelle de 3 % du nombre de places autorisées à partir de l'exercice 2022-2023. Quant au nombre de places occupées, il passerait de 24 256 à 32 657, soit un taux d'occupation de 80 % en 2025-2026. C'est l'objectif minimal à atteindre.

⁴¹ <https://www.ontario.ca/fr/page/rapport-annuel-sur-le-systeme-de-la-petite-enfance-et-des-services-de-garde-denfants-de-lontario-2022>
Source: AFÉSEO.

Tableau 10 - Centres de garde d'enfants agréés et services de garde en milieu familial francophones supervisés par des agences agréées : nombre de places et projections

	2019-2020	2021-2022 ⁴²	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Places autorisées par les permis	35 261	36 203	37 305	38 442	39 613	40 821
Augmentation des places autorisées	0 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Places occupées	21 509	24 256	26 860	29 600	31 690	32 657
Places inoccupées	13 752	11 947	10 445	8 842	7 923	8 164
Taux d'occupation	61 %	67 %	72 %	77 %	80 %	80 %

Dans le but d'évaluer plus précisément les besoins financiers de la petite enfance francophone pour les prochaines années, il s'avère nécessaire de brosser un portrait séparé et détaillé du nombre de places des centres de garde d'enfants agréés et du nombre de places des services de garde en milieu familial avec les particularités et les projections qui leur sont propres.

5.1 Centres de garde d'enfants agréés

En 2021-2022, la province comptait 5 545 points de service administrés par les centres de garde d'enfants agréés, anglophones ou francophones. À la lecture du Tableau 11, nous constatons que ces centres de garde d'enfants agréés pouvaient accueillir jusqu'à 472 997 enfants. Le taux d'occupation était d'environ 61 % en 2021-2022.

⁴² <https://www.ontario.ca/fr/page/rapport-annuel-sur-le-systeme-de-la-petite-enfance-et-des-services-de-garde-denfants-de-lontario-2022>

Tableau 11 - Centres de garde d'enfants agréés en Ontario : nombre de places

	2021-2022 ⁴³
Places autorisées par les permis	472 997
Places occupées	288 528
Places inoccupées	184 469
Taux d'occupation	61 %

Nous prévoyons que le nombre de points de service administrés par les centres de garde d'enfants agréés francophones augmentera au cours des prochaines années, comme nous l'avons mentionné et indiqué au Tableau 12.

Tableau 12 - Centres de garde d'enfants agréés francophones : nombre de points de service et projections

	2019-2020	2021-2022 ⁴⁴	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Centres de garde d'enfants agréés / points de service	308	307	316	325	335	345

Nous retrouvons, au Tableau 13, des projections en ce qui concerne le nombre de places pour les centres de garde d'enfants agréés francophones. Le nombre de places autorisées passerait de 35 663 en 2021-2022 à 40 139 places en 2025-2026. On prévoit une augmentation annuelle de 3 % du nombre de places autorisées à partir de l'exercice 2022-2023. Quant au nombre de places occupées, il passerait de 23 894 à 32 111, soit un taux d'occupation de 80 % en 2025-2026. C'est l'objectif minimal à atteindre.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Ibid.

Tableau 13 - Centres de garde d'enfants agréés francophones : nombre de places et projections

	2019-2020	2021-2022 ⁴⁵	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Places autorisées par les permis	34 721	35 663	36 733	37 835	38 970	40 139
Augmentation des places autorisées	0 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Places occupées	21 180	23 894	26 448	29 133	31 176	32 111
Places inoccupées	13 541	11 769	10 285	8 702	7 794	8 028
Taux d'occupation	61 %	67 %	72 %	77 %	80 %	80 %

⁴⁵ Le nombre de places autorisées n'inclut pas les 120 places pour les regroupements familiaux. En somme, les projections sont basées sur les 35 663 places autorisées pour l'ensemble des catégories d'âge avec les tarifs d'inscription correspondants et l'espace nécessaire.

5.2 Services de garde d'enfants en milieu familial

En 2021-2022, la province comptait 8 731 services de garde en milieu familial supervisés par des agences agréées, anglophones ou francophones. À la lecture du Tableau 14, nous constatons que ces services de garde en milieu familial pouvaient accueillir jusqu'à 52 386 enfants. Nous avons calculé six enfants par point de service. Le taux d'occupation était de 61 % en 2021-2022.

Tableau 14 - Services de garde en milieu familial supervisés par des agences agréées en Ontario : nombre de places

	2021-2022 ⁴⁶
Places autorisées par les permis	52 386
Places occupées	31 955
Places inoccupées	20 431
Taux d'occupation	61 %

Nous prévoyons que le nombre de services de garde en milieu familial francophones supervisés par des agences agréées augmentera au cours des prochaines années, comme nous l'avons mentionné et indiqué au Tableau 15.

⁴⁶ <https://www.ontario.ca/fr/page/rapport-annuel-sur-le-systeme-de-la-petite-enfance-et-des-services-de-garde-denfants-de-lontario-2022>

Tableau 15 - Services de garde en milieu familial francophones : nombre de points de service et projections

	2019-2020	2021-2022 ⁴⁷	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Nombre de points de service	90	90	95	101	107	114

Nous retrouvons, au Tableau 16, des projections en ce qui concerne le nombre de places pour les services de garde en milieu familial francophones supervisés par des agences agréées. Le nombre de places autorisées passerait de 540 en 2021-2022 à 682 places en 2025-2026. Nous avons calculé six enfants par point de service. Quant au nombre de places occupées, il passerait de 362 à 545, soit un taux d'occupation de 80 % en 2025-2026. C'est l'objectif minimal à atteindre. Nous soutenons qu'un taux d'occupation inférieur à 80 % permet difficilement de rentabiliser un centre de garde d'enfants agréé en milieu familial et de procurer un revenu décent au propriétaire.

Tableau 16 - Services de garde en milieu familial francophones : nombre de places et projections

	2019-2020	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Places autorisées par les permis	540	540	572	607	643	682
Augmentation des places autorisées	0 %	0 %	6 %	6 %	6 %	6 %
Places occupées	329	362	412	467	515	545
Places inoccupées	211	178	160	140	129	136
Taux d'occupation	61 %	67 %	72 %	77 %	80 %	80 %

⁴⁷ Source : AFÉSEO.

Dans cette section, nous avons exprimé, de façon réaliste et en tenant compte des divers enjeux, les besoins et les objectifs de la communauté franco-ontarienne sur le plan du nombre de points de service, du nombre de places et du taux d'occupation pour les prochaines années. Des ressources financières sont nécessaires afin de répondre à ces besoins et d'atteindre les objectifs fixés.

Avant d'évaluer les besoins financiers de la petite enfance francophone pour la période se terminant à la fin de l'exercice financier 2025-2026, nous brossons, dans la section suivante, le portrait financier de la petite enfance en Ontario, un secteur qui a pris particulièrement de l'importance grâce aux investissements du gouvernement fédéral.

6. Portrait financier de la petite enfance en Ontario

À la lecture du Tableau 17, nous constatons que le budget du gouvernement provincial est de 164,8 milliards de dollars en 2019-2020. Celui du ministère de l'Éducation, le ministère responsable de la petite enfance (PE), se chiffre à 31,7 milliards de dollars. La somme investie dans le secteur de la petite enfance est d'environ 2,2 milliards de dollars, ce qui représente 1,31 % du budget total du gouvernement de l'Ontario en 2019-2020.

En 2025-2026, nous estimons que le budget du gouvernement provincial, indexé à raison de 2 % par année à partir de l'exercice 2021-2022, sera de 181,9 milliards de dollars. Celui du ministère de l'Éducation se chiffrera à 35,7 milliards de dollars. La somme investie dans le secteur de la petite enfance sera alors d'environ 2,6 milliards de dollars, soit 1,44 % du budget total du gouvernement de l'Ontario en 2025-2026.

Tableau 17 - Budget provincial et petite enfance⁴⁸

	2019-2020		2021-2022	
Budget de la province	164 768 000 000 \$	100,00 %	168 063 360 000 \$	100,00 %
Budget du ministère responsable de la PE	31 747 513 332 \$	19,00 %	32 953 217 814 \$	20,00 %
Budget provincial alloué à la PE	2 164 766 801 \$	1,31 %	2 422 917 672 \$	1,44 %

	2022-2023		2023-2024	
Budget de la province	171 424 627 200 \$	100,00 %	174 853 119 744 \$	100,00 %
Budget du ministère responsable de la PE	33 612 282 170 \$	20,00 %	34 284 527 814 \$	20,00 %
Budget provincial alloué à la PE	2 471 376 025 \$	1,44 %	2 520 803 546 \$	1,44 %

	2024-2025		2025-2026		TOTAL*
Budget de la province	178 350 182 139 \$	100,00 %	181 917 185 782 \$	100,00 %	874 608 474 865 \$
Budget du ministère responsable de la PE	34 970 218 370 \$	20,00 %	35 669 622 737 \$	20,00 %	171 489 868 905 \$
Budget provincial alloué à la PE	2 571 219 617 \$	1,44 %	2 622 644 009 \$	1,44 %	12 608 960 869 \$

*Total de 2021 à 2026.

Le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère de l'Emploi et Développement social (EDSC) et du ministère de la Famille, des Enfants et du Développement social, est impliqué de plus en plus dans le secteur. Au cours des dernières années, comme nous l'avons mentionné, cet engagement s'est particulièrement traduit par des contributions financières substantielles en petite enfance. Le gouvernement fédéral a notamment conclu des accords de contribution avec les gouvernements provinciaux et

⁴⁸ Akbari, E., McCuaig, K., & Foster, D. (2021). *The Early Childhood Education Report 2020: Ontario*. Ontario Institute for Studies in Education/ University of Toronto, à la page 8.

https://ecereport.ca/media/uploads/2021-profiles-en/on_final_may24.pdf

<https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-de-leducation-budget-des-dependances-2021-2022>

territoriaux, y compris l'Ontario, depuis 2017⁴⁹. L'Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada – 2021 à 2026 est particulièrement important⁵⁰.

Nous retrouvons, au Tableau 18, les contributions allouées à la petite enfance en Ontario dans le cadre de l'accord conclu pour la période de 2021 à 2026. Dans la deuxième colonne du tableau, la contribution versée en 2019-2020 dans le cadre de l'accord précédent, se chiffre à 144,8 millions de dollars. En vertu de la nouvelle entente conclue en mars 2022 entre le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement du Canada, cette contribution est de 1,1 milliard de dollars en 2021-2022 et de 2,9 milliards de dollars en 2025-2026.

Tableau 18 - Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (2021-2026)⁵¹

	2019-2020 ⁵²	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TOTAL*
Contributions	144 836 900 \$	1 099 118 364 \$	1 681 475 235 \$	2 081 462 593 \$	2 449 269 375 \$	2 923 564 331 \$	10 234 889 898 \$

*Total de 2021 à 2026.

L'objectif de l'accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants conclu en mars 2022 est de créer 76 700 nouvelles places d'ici le 31 mars 2026 et 86 000 nouvelles places d'ici le 31 décembre 2026.

⁴⁹ Gouvernement du Canada. *Accord Canada-Ontario concernant l'apprentissage et la garde de jeunes enfants – 2017-2020*. <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ontario-2017.html>

Gouvernement du Canada. *Accord Canada-Ontario concernant l'apprentissage et la garde de jeunes enfants – 2020-2021*. <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ontario-2020.html>

Gouvernement du Canada. *Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada – 2021 à 2026*. <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ontario-echelle-canada-2021.html>

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Ibid.

⁵² Contribution du gouvernement fédéral dans le cadre d'un accord antérieur.

Gouvernement du Canada. *Accord Canada-Ontario concernant l'apprentissage et la garde de jeunes enfants – 2017-2020*. <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ontario-2017.html>

Nous retrouvons, au Tableau 19, les contributions totales en provenance des deux paliers gouvernementaux allouées à la petite enfance en Ontario de 2021 à 2026. Ces contributions sont basées à la fois sur des données réelles et sur des projections. Dans la deuxième colonne du tableau, le total des contributions versées par les deux gouvernements en 2019-2020 se chiffre à 2,3 milliards de dollars. En 2021-2022, le total des contributions est de 3,5 milliards de dollars. En 2025-2026, cette contribution totale est estimée à 5,5 milliards de dollars.

Tableau 19 - Petite enfance en Ontario : contributions totales (2021-2026)

	2019-2020	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TOTAL*
Contributions	2 309 603 701 \$	3 522 036 036 \$	4 152 851 260 \$	4 602 266 139 \$	5 020 488 992 \$	5 546 208 340 \$	22 843 850 767 \$

*Total de 2021 à 2026.

Ce portait financier révèle les importants investissements financiers qui seront alloués en petite enfance en Ontario au cours des prochaines années grâce aux investissements du gouvernement fédéral⁵³. Par ailleurs, les frais d'administration pour la gestion de l'accord 2021-2026 avec le gouvernement fédéral pourraient représenter jusqu'à 10 % de la somme totale versée dans le cadre de cette entente. Cette étude n'a pas pris en considération cette variable. Nous nous sommes davantage attardés aux besoins. Nous traitons d'ailleurs dans la prochaine section des besoins financiers de la petite enfance franco-ontarienne.

⁵³ Les municipalités jouent également un rôle dans le secteur de la petite enfance en Ontario. Cependant, il n'a pas été possible de déterminer leur contribution financière directe dans le secteur, le cas échéant.

7. Besoins financiers de la petite enfance francophone

Nous avons évalué les besoins et établi des projections financières pour l'AFÉSEO ainsi que pour les centres de garde d'enfants agréés francophones et les services de garde en milieu familial francophones. Ces projections sont basées sur les besoins exprimés à la section 5 en matière de nombre de points de service et de places souhaités au sein de la communauté franco-ontarienne.

Nous avons également basé ces projections sur le nombre d'employés additionnels nécessaires à l'AFÉSEO que requiert l'augmentation du nombre de points de service et de places en français en service de garde au cours des prochaines années. Ces projections sont également basées sur les attentes formulées en matière de conditions salariales des employés des centres de garde d'enfants agréés ainsi que de revenu souhaité par les propriétaires des services de garde en milieu familial agréés. Dans le but de remédier à la pénurie de main-d'œuvre, de maintenir les places existantes et de créer de nouvelles places en service de garde, nous soutenons qu'il s'avère essentiel d'améliorer les conditions salariales et les revenus des intervenants du secteur de la petite enfance.

7.1 Association provinciale francophone / AFÉSEO

L'AFÉSEO est l'organisme provincial porte-parole de la petite enfance au sein de la communauté franco-ontarienne. Cet organisme est une composante que nous estimons essentielle au développement du secteur de la petite enfance francophone dans la province.

Nous retrouvons, au Tableau 20, les revenus nécessaires prévus pour assurer le développement et l'action de l'AFÉSEO. Les revenus sont de 26,7 millions de dollars pour période de 2021 à 2026. Les revenus qui proviendraient du ministère provincial responsable de la petite enfance seraient, pour la même période, de l'ordre de 8,7 millions de dollars. Les revenus qui proviendraient des municipalités se chiffrent à 955 mille dollars. La contribution du gouvernement fédéral, dans le cadre des accords conclus avec le gouvernement de l'Ontario, serait de l'ordre de 2,6 millions de dollars. Cette contribution du gouvernement fédéral serait versée à l'AFÉSEO par l'entremise du ministère de l'Éducation. Les revenus de sources diversifiées de

financement pour la période de 2021 à 2026 représenteraient environ 14,4 millions de dollars⁵⁴.

Nous retrouvons également au Tableau 20 les dépenses prévues de l'Association. Les salaires et avantages sociaux constituent la dépense la plus importante. Les frais de fonctionnement sont indexés de 2 % par année, de même que les coûts de location des espaces de bureau qui, quant à eux, augmentent en fonction de la taille de l'équipe⁵⁵.

L'équipe de l'AFÉSEO compte 34 employés : direction générale, personnel administratif, employés responsables de la liaison et des communications, directions régionales, directions et facilitateurs pédagogiques ainsi personnel en coordination⁵⁶. La masse salariale de ces employés, incluant les avantages sociaux, oscille autour de 3,4 millions de dollars en 2021-2022. L'embauche d'employés additionnels à l'AFÉSEO au courant des prochaines années - afin de répondre aux besoins des nouveaux points de service et de places en français pour les enfants - a pour effet d'augmenter cette masse salariale, tel que nous pouvons le constater au Tableau 20. Cette masse salariale est estimée à 5,2 millions de dollars pour l'exercice 2025-2026.

En somme, les revenus nécessaires de l'AFÉSEO se chiffrent à 26,7 millions de dollars pour la période de 2021 à 2026, puisque les dépenses de l'organisme sont également de 26,7 millions de dollars pour la même période.

⁵⁴ Ces revenus diversifiés proviennent du financement obtenu, entre autres, pour la réalisation de projets et d'activités, de la Fondation Trillium et de frais d'adhésion.

⁵⁵ Les frais de location sont calculés à partir des tarifs pratiqués dans la province en 2020.

⁵⁶ <https://afeseo.ca/a-propos/notre-equipe/>

Tableau 20 - AFÉSEO : projections financières⁵⁷

	2019-2020	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TOTAL *
Revenus du provincial							
Ministère responsable de la PE	749 893 \$	765 197 \$	1 218 441 \$	1 948 695 \$	2 343 252 \$	2 390 116 \$	8 665 701 \$
Ministère X	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Municipalités	179 865 \$	183 536 \$	187 281 \$	191 027 \$	194 848 \$	198 745 \$	955 437 \$
Revenus du fédéral							
EDSC	497 656 \$	507 812 \$	518 176 \$	528 539 \$	539 110 \$	549 892 \$	2 643 530 \$
PCH	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ministère Y	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Revenus d'autres sources							
Sources diversifiées	2 713 220 \$	2 768 592 \$	2 825 094 \$	2 881 596 \$	2 939 228 \$	2 998 012 \$	14 412 522 \$
TOTAL	4 140 634 \$	4 225 137 \$	4 748 993 \$	5 549 857 \$	6 016 438 \$	6 136 765 \$	26 677 190 \$
Dépenses							
Salaires et avantages sociaux	3 353 498 \$	3 421 937 \$	3 916 772 \$	4 683 607 \$	5 122 693 \$	5 225 146 \$	22 370 155 \$
Frais de fonctionnement	688 838 \$	702 896 \$	717 241 \$	731 586 \$	746 218 \$	761 142 \$	3 659 082 \$
Espace	47 180 \$	48 143 \$	56 350 \$	66 147 \$	73 250 \$	74 715 \$	318 604 \$
Imprévus (1,25 %)	51 119 \$	52 162 \$	58 630 \$	68 517 \$	74 277 \$	75 763 \$	329 348 \$
TOTAL	4 140 635 \$	4 225 137 \$	4 748 993 \$	5 549 857 \$	6 016 438 \$	6 136 765 \$	26 677 190 \$
Bénéfice (perte)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

*Total de 2021 à 2026.

Vous retrouvez, au Tableau 21, les postes, le nombre d'employés et les salaires suggérés, incluant les avantages sociaux, pour les ressources humaines qui s'ajouteront à l'équipe de l'AFÉSEO. Ces employés seront chargés d'appuyer le développement des centres de garde d'enfants agréés francophones, notamment en matière de formation et de perfectionnement. Ils appuieront

⁵⁷ Source : AFÉSEO.

également les agences et directement, dans bien des cas, les services de garde en milieu familial francophones. L'embauche de quinze nouveaux employés qui entreront en poste graduellement représente, incluant le salaire de la direction générale de l'AFÉSEO qui n'est pas financé actuellement par le ministère responsable de la petite enfance, une masse salariale de 1,1 million de dollars en 2023-2024 et de 1,5 million de dollars en 2025-2026. Les salaires sont indexés de 2 % par année jusqu'à l'exercice 2025-2026, et ce, à partir de l'entrée en fonction de chaque employé.

Tableau 21 - Postes additionnels et poste de la direction générale de l'AFÉSEO : salaires

Postes	Nombre d'employés	Salaires (incl. les avantages sociaux)	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Directrice générale	1	135 000 \$			137 700 \$	140 454 \$	143 263 \$
Directrice des opérations	1	125 000 \$			127 500 \$	130 050 \$	132 651 \$
Coordonnatrice	1	85 000 \$		85 000 \$	86 700 \$	88 434 \$	90 203 \$
Coordonnatrice	1	85 000 \$		85 000 \$	86 700 \$	88 434 \$	90 203 \$
Coordonnatrice	1	85 000 \$		85 000 \$	86 700 \$	88 434 \$	90 203 \$
Coordonnatrice	1	85 000 \$		85 000 \$	86 700 \$	88 434 \$	90 203 \$
Coordonnatrice	1	85 000 \$		85 000 \$	86 700 \$	88 434 \$	90 203 \$
Agent d'appui à la petite enfance	1	83 000 \$			84 660 \$	86 353 \$	88 080 \$
Agent d'appui à la petite enfance	1	83 000 \$			84 660 \$	86 353 \$	88 080 \$
Agent d'appui à la petite enfance	1	83 000 \$			84 660 \$	86 353 \$	88 080 \$
Agent d'appui à la petite enfance	1	83 000 \$			84 660 \$	86 353 \$	88 080 \$
Agent d'appui à la petite enfance	1	83 000 \$				86 353 \$	88 080 \$
Agent d'appui à la petite enfance	1	83 000 \$				86 353 \$	88 080 \$
Facilitatrice	1	83 000 \$			84 660 \$	86 353 \$	88 080 \$
Facilitatrice	1	83 000 \$				86 353 \$	88 080 \$
Facilitatrice	1	83 000 \$				86 353 \$	88 080 \$
Total	16			425 000 \$	1 122 000 \$	1 489 853 \$	1 519 650 \$

Les postes additionnels de l'AFÉSEO seraient financés, comme nous l'avons mentionné, par le ministère de l'Éducation. Nous tenons néanmoins à réitérer que l'AFÉSEO vise à diversifier ses sources de financement dans les prochaines années pour être en mesure de couvrir les dépenses croissantes qui seront nécessaires à son fonctionnement.

7.2 Centres de garde d'enfants agréés

Nous traitons, au Tableau 22, des projections financières des centres de garde d'enfants agréés francophones jusqu'à l'exercice financier 2025-2026. En 2019-2020, le total des revenus des centres de garde d'enfants agréés francophones se chiffre à 253,9 millions de dollars. Nous avons estimé que le revenu des centres de garde d'enfants agréés francophones est de 384,1 millions de dollars en 2021-2022 et de 360,1 millions de dollars en 2025-2026. C'est notamment en fonction du nombre de places en centres de garde d'enfants agréés francophones et des frais d'inscription prévus⁵⁸ que ces montants ont été déterminés.

En ce qui concerne les dépenses, elles sont de 186 millions de dollars en 2019-2020. Elles sont de 206,5 millions de dollars en 2021-2022 et devraient atteindre 445,9 millions de dollars en 2025-2026. Nous constatons un bénéfice substantiel de l'ordre de 177,6 millions de dollars en 2021-2022, puisque l'accord entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral n'a été conclu qu'en mars 2022. Ce contexte n'a pas permis d'engager les fonds, selon notre compréhension, au cours de l'exercice 2021-2022. Le bénéfice de l'exercice 2021-2022, et de moindre importance, l'exercice 2022-2023, pourra certainement être utilisé pour éponger les pertes estimées pour les exercices subséquents⁵⁹.

En somme, les revenus prévus des centres de garde d'enfants agréés francophones se chiffrent à 1,830 milliard de dollars pour la période de 2021 à 2026. Les dépenses sont de 1,827 milliard de dollars. Le bénéfice total estimé pour la période de 2021 à 2026 serait de 2,6 millions de dollars. Néanmoins, nous croyons nécessaire pour les centres de garde d'enfants agréés de diversifier la provenance de leurs fonds. La réduction des dépenses en adhérant à des mécanismes de services partagés est également une piste à explorer.

⁵⁸ Nous rappelons que la moyenne provinciale des frais de services de garde sera de 10 dollars par jour pour les enfants de moins de 6 ans d'ici l'exercice 2025-2026.

⁵⁹ Des calculs basés sur l'ensemble des locuteurs du français représenteraient des montants relativement plus importants. Le poids démographique des locuteurs du français en Ontario, incluant les citoyens de LMF, était de 10,96 % en 2021.

Tableau 22 - Centres de garde d'enfants agréés francophones : projections financières

	2019-2020	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total 2021-2026
Revenus							
Inscriptions ⁶⁰	159 288 690 \$	239 754 704 \$	197 159 030 \$	183 480 594 \$	141 414 927 \$	133 247 223 \$	895 056 478 \$
Ministère responsable de la PE	94 631 143 \$	144 366 400 \$	170 149 263 \$	188 478 310 \$	205 511 469 \$	226 924 246 \$	935 429 688 \$
Autres sources	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
TOTAL	253 919 833 \$	384 121 104 \$	367 308 293 \$	371 958 904 \$	346 962 396 \$	360 171 469 \$	1 830 486 166 \$
Dépenses							
Salaires et avantages sociaux ⁶¹	147 190 245 \$	164 186 829 \$	292 150 664 \$	322 495 903 \$	348 489 438 \$	365 950 142 \$	1 493 272 976 \$
Frais de fonctionnement ⁶²	23 965 459 \$	26 607 285 \$	46 818 345 \$	51 568 403 \$	55 658 076 \$	58 447 927 \$	239 100 035 \$
Espaces ⁶³	12 579 480 \$	13 195 068 \$	13 851 591 \$	14 552 481 \$	15 288 837 \$	16 062 452 \$	72 950 428 \$
Imprévus (1,25%)	2 296 690 \$	2 549 865 \$	4 410 257 \$	4 857 710 \$	5 242 954 \$	5 505 757 \$	22 566 543 \$
TOTAL	186 031 873 \$	206 539 046 \$	357 230 857 \$	393 474 497 \$	424 679 304 \$	445 966 277 \$	1 827 889 982 \$
Bénéfice (perte)	67 887 959 \$	177 582 057 \$	10 077 436 \$	(21 515 592) \$	(77 752 908) \$	(85 794 808) \$	2 596 185 \$

⁶⁰ Les revenus des inscriptions n'incluent pas les revenus générés par la catégorie des enfants des regroupements familiaux. Maurice Chiasson Consultants inc. (2021). *Impact économique de la petite enfance francophone en Ontario*. Rapport final présenté au Réseau InterAgir de l'Est et au Réseau InterAgir provincial. (Présentation, juin 2022, à la page 15).

⁶¹ Les salaires et les avantages sociaux en 2019-2020 et en 2021-2022 sont calculés à partir des salaires réels. Cependant, à partir de l'exercice 2022-2023, la masse salariale est calculée en fonction des salaires souhaités.

⁶² Les frais de fonctionnement sont calculés annuellement à partir de la masse salariale et du coût des espaces. Ces frais de fonctionnement, de l'ordre de 15 %, sont ensuite indexés de 2 % à partir de l'année 2022-2023.

⁶³ En Ontario, la plupart des centres de garde d'enfants agréés francophones se trouvent, comme nous l'avons mentionné, dans des écoles. Les frais de location varient d'un endroit à l'autre en fonction des ententes conclues entre chaque fournisseur de service et le conseil scolaire responsable de l'école concernée. Nous avons néanmoins fait des projections reposant sur un tarif moyen.

7.2.1 Masse salariale

Dans cette section, nous présentons des projections financières relatives à la masse salariale souhaitée du personnel des centres de garde d'enfants agréés à partir de l'exercice 2022-2023 qui favoriseraient un recrutement accru et amélioreraient la rétention du personnel. L'échelle salariale souhaitée est supérieure à celle proposée par le gouvernement provincial, selon les informations obtenues⁶⁴.

Vous retrouvez, au Tableau 23, le sommaire de la masse salariale, incluant les avantages sociaux, des employés des centres de garde d'enfants agréés francophones. Cette masse salariale tient compte du niveau de compétence du personnel. La masse salariale passera de 147,2 millions de dollars pour l'exercice 2019-2020 à 164,2 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022. L'exercice 2020-2021 ne figure pas dans ce tableau en raison de l'incidence de la pandémie de COVID-19. Bien qu'elle soit estimative, la masse salariale pour les exercices 2019-2020 et 2021-2022 repose sur les salaires réels. Elle augmente pour les exercices subséquents en raison de l'augmentation prévue du nombre de places occupées (tout en respectant le ratio enfants-adultes, qui varie d'une catégorie d'âge à l'autre), ce qui nécessite davantage d'employés, en particulier des éducatrices. De plus, cette masse salariale tient compte, à partir de l'exercice 2022-2023, de l'amélioration souhaitée des conditions salariales du personnel des centres de garde d'enfants agréés francophones. Les détails concernant l'échelle salariale souhaitée sont présentés dans les tableaux subséquents.

⁶⁴ Source : AFÉSEO.

Tableau 23 - Sommaire : Places occupées et masse salariale des employés des centres de garde d'enfants agréés francophones

Années	Places occupées*	Nombre d'employés*	Masse salariale (estimations)
2019-2020	21 180	2 988	147 190 245 \$
2021-2022	23 894	3 270	164 186 829 \$
2022-2023	26 448	3 515	292 150 664 \$
2023-2024	29 133	3 803	322 495 903 \$
2024-2025	31 176	4 028	348 489 438 \$
2025-2026	32 111	4 147	365 950 142 \$
Total**			1 493 272 976 \$

*Équivalents temps plein

** Total de 2021 à 2026.

Aux tableaux 24, 25, 26, 27, 28 et 29, vous retrouvez des données ayant trait, entre autres, au niveau de compétence, au taux horaire et au salaire annuel des employés des centres de garde d'enfants agréés francophones pour l'exercice 2019-2020 et pour les exercices financiers subséquents. Comme nous l'avons mentionné, l'exercice 2020-2021 ne figure pas dans ces tableaux, en raison de l'incidence de la pandémie de COVID-19. Quant aux données relatives aux exercices 2022-2023 à 2025-2026, elles sont fondées sur la situation souhaitée sur le plan salarial.

Tableau 24 - Niveau de compétence, taux horaire et salaire annuel des employés des centres de garde d'enfants agréés francophones, exercice 2019-2020

Niveau de compétence	Taux horaire	Heures par semaine	Semaines par année	Salaire annuel	Part de l'employeur (18 %)	Salaire annuel (incluant la part de l'employeur)
Directrice	25,55 \$	40	52	53 144 \$	9 566 \$	62 710 \$
Superviseure	23,55 \$	40	52	48 984 \$	8 817 \$	57 801 \$
Coordonnatrice	23,55 \$	40	52	48 984 \$	8 817 \$	57 801 \$
EPEI*	21,04 \$	40	52	43 763 \$	7 877 \$	51 641 \$
Approuvée par un directeur**	19,04 \$	40	52	39 603 \$	7 129 \$	46 732 \$
Non approuvée et non inscrite	17,50 \$	40	52	36 400 \$	6 552 \$	42 952 \$
Autres***	16,75 \$	40	52	34 840 \$	6 271 \$	41 111 \$

Niveau de compétence	Nombre d'employés	Salaire du personnel	Total annuel
Directrice	45	62 710 \$	2 821 946 \$
Superviseure	308	57 801 \$	17 802 745 \$
Coordonnatrice	154	57 801 \$	8 901 372 \$
EPEI*	1 191	51 641 \$	61 503 926 \$
Approuvée par un directeur**	424	46 732 \$	19 814 273 \$
Non approuvée et non inscrite	404	42 952 \$	17 352 608 \$
Autres***	462	41 111 \$	18 993 374 \$
Total	2 988		147 190 245 \$

Note : Les calculs sont basés en moyenne sur une directrice pour un regroupement de points de service, une superviseure par point de service et une coordonnatrice pour deux points de service.

*EPEI : Éducatrice de la petite enfance inscrite

**Approbation du ministère.

***Il s'agit du personnel de soutien (cuisinières, chauffeurs, concierges).

Pour l'exercice 2019-2020, comme il est indiqué au Tableau 24, l'employeur verse un pourcentage de 18 % pour des avantages sociaux. Au Tableau 25, nous constatons également que ce pourcentage est de 18 % en 2021-2022. À partir de l'exercice 2022-2023, ce pourcentage est augmenté à 25 %.

Tableau 25 - Niveau de compétence, taux horaire et salaire annuel des employés des centres de garde d'enfants agréés francophones, exercice 2021-2022

Niveau de compétence	Taux horaire	Heures par semaine	Semaines par année	Salaire annuel	Part de l'employeur (18 %)	Salaire annuel (incluant la part de l'employeur)
Directrice	26,06 \$	40	52	54 207 \$	9 757 \$	63 964 \$
Superviseure	24,02 \$	40	52	49 964 \$	8 993 \$	58 957 \$
Coordonnatrice	24,02 \$	40	52	49 964 \$	8 993 \$	58 857 \$
EPEI*	21,46 \$	40	52	44 638 \$	8 035 \$	52 673 \$
Approuvée par un directeur**	19,42 \$	40	52	40 395 \$	7 271 \$	47 666 \$
Non approuvée et non inscrite	17,85 \$	40	52	37 128 \$	6 683 \$	43 811 \$
Autres***	17,09 \$	40	52	35 537 \$	6 397 \$	41 933 \$

Niveau de compétence	Nombre d'employés	Salaire du personnel	Total annuel
Directrice	45	63 964 \$	2 878 385 \$
Superviseure	307	58 957 \$	18 099 843 \$
Coordonnatrice	154	58 857 \$	9 079 400 \$
EPEI*	1 358	52 673 \$	71 530 460 \$
Approuvée par un directeur**	484	47 666 \$	23 070 543 \$
Non approuvée et non inscrite	461	43 811 \$	20 196 889 \$
Autres***	461	41 933 \$	19 331 308 \$
Total	3 270		164 186 829 \$

Note : Les calculs sont basés en moyenne sur une directrice pour un regroupement de points de service, une superviseure par point de service et une coordonnatrice pour deux points de service.
 *EPEI : Éducatrice de la petite enfance inscrite
 **Approbation du ministère.
 ***Il s'agit du personnel de soutien (cuisinières, chauffeurs, concierges).

Tableau 26 - Niveau de compétence, taux horaire et salaire annuel des employés des centres de garde d'enfants agréés francophones, exercice 2022-2023

Niveau de compétence	Taux horaire	Heures par semaine	Semaines par année	Salaire annuel	Part de l'employeur (25 %)	Salaire annuel (incluant la part de l'employeur)
Directrice	41,76 \$	40	52	86 861 \$	21 715 \$	108 576 \$
Superviseure	39,72 \$	40	52	82 618 \$	20 654 \$	103 272 \$
Coordonnatrice	39,72 \$	40	52	82 618 \$	20 654 \$	103 272 \$
EPEI*	35,65 \$	40	52	74 152 \$	18 538 \$	92 690 \$
Approuvée par un directeur**	27,53 \$	40	52	57 262 \$	14 316 \$	71 578 \$
Non approuvée et non inscrite	26,93 \$	40	52	56 014 \$	14 004 \$	70 018 \$
Autres***	22,00 \$	40	52	45 760 \$	11 440 \$	57 200 \$

Niveau de compétence	Nombre d'employés	Salaire du personnel	Total annuel
Directrice	47	108 576 \$	5 103 072 \$
Superviseure	316	103 272 \$	32 633 952 \$
Coordonnatrice	158	103 272 \$	16 316 976 \$
EPEI*	1 487	92 690 \$	137 880 030 \$
Approuvée par un directeur**	529	71 578 \$	37 864 762 \$
Non approuvée et non inscrite	504	70 018 \$	35 289 072 \$
Autres***	474	57 200 \$	27 112 800 \$
Total	3 515		292 150 664 \$

Note : Les calculs sont basés en moyenne sur une directrice pour un regroupement de points de service, une superviseure par point de service et une coordonnatrice pour deux points de service.

*EPEI : Éducatrice de la petite enfance inscrite

**Approbation du ministère.

***Il s'agit du personnel de soutien (cuisinières, chauffeurs, concierges).

Tableau 27 - Niveau de compétence, taux horaire et salaire annuel des employés des centres de garde d'enfants agréés francophones, exercice 2023-2024

Niveau de compétence	Taux horaire	Heures par semaine	Semaines par année	Salaire annuel	Part de l'employeur (25 %)	Salaire annuel (incluant la part de l'employeur)
Directrice	42,60 \$	40	52	88 598 \$	22 150 \$	110 748 \$
Superviseure	40,51 \$	40	52	84 270 \$	21 067 \$	105 337 \$
Coordonnatrice	40,51 \$	40	52	84 270 \$	21 067 \$	105 337 \$
EPEI*	36,36 \$	40	52	75 635 \$	18 909 \$	94 544 \$
Approuvée par un directeur**	28,08 \$	40	52	58 408 \$	14 602 \$	73 010 \$
Non approuvée et non inscrite	27,47 \$	40	52	57 135 \$	14 284 \$	71 418 \$
Autres***	22,44 \$	40	52	46 675 \$	11 669 \$	58 344 \$

Niveau de compétence	Nombre d'employés	Salaire du personnel	Total annuel
Directrice	48	110 748 \$	5 315 881 \$
Superviseure	325	105 337 \$	34 234 668 \$
Coordonnatrice	163	105 337 \$	17 170 003 \$
EPEI*	1 639	94 544 \$	154 957 288 \$
Approuvée par un directeur**	584	73 010 \$	42 637 583 \$
Non approuvée et non inscrite	556	71 418 \$	39 708 608 \$
Autres***	488	58 344 \$	28 471 872 \$
Total	3 803		322 495 903 \$

Note : Les calculs sont basés en moyenne sur une directrice pour un regroupement de points de service, une superviseure par point de service et une coordonnatrice pour deux points de service.

*EPEI : Éducatrice de la petite enfance inscrite

**Approbation du ministère.

***Il s'agit du personnel de soutien (cuisinières, chauffeurs, concierges).

Tableau 28 - Niveau de compétence, taux horaire et salaire annuel des employés des centres de garde d'enfants agréés francophones, exercice 2024-2025

Niveau de compétence	Taux horaire	Heures par semaine	Semaines par année	Salaire annuel	Part de l'employeur (25 %)	Salaire annuel (incluant la part de l'employeur)
Directrice	43,45 \$	40	52	90 370 \$	22 592 \$	112 962 \$
Superviseure	41,32 \$	40	52	85 955 \$	21 489 \$	107 444 \$
Coordonnatrice	41,32 \$	40	52	85 955 \$	21 489 \$	107 444 \$
EPEI*	37,09 \$	40	52	77 148 \$	19 287 \$	96 435 \$
Approuvée par un directeur**	28,64 \$	40	52	59 576 \$	14 894 \$	74 470 \$
Non approuvée et non inscrite	28,02 \$	40	52	58 277 \$	14 569 \$	72 847 \$
Autres***	22,89 \$	40	52	47 609 \$	11 902 \$	59 511 \$

Niveau de compétence	Nombre d'employés	Salaire du personnel	Total annuel
Directrice	50	112 962 \$	5 648 124 \$
Superviseure	335	107 444 \$	35 993 803 \$
Coordonnatrice	168	107 444 \$	18 050 624 \$
EPEI*	1 753	96 435 \$	169 049 987 \$
Approuvée par un directeur**	624	74 470 \$	46 469 125 \$
Non approuvée et non inscrite	595	72 847 \$	43 343 803 \$
Autres***	503	59 511 \$	29 933 973 \$
Total	4 028		348 489 438 \$

Note : Les calculs sont basés en moyenne sur une directrice pour un regroupement de points de service, une superviseure par point de service et une coordonnatrice pour deux points de service.

*EPEI : Éducatrice de la petite enfance inscrite

**Approbation du ministère.

***Il s'agit du personnel de soutien (cuisinières, chauffeurs, concierges).

Tableau 29 - Niveau de compétence, taux horaire et salaire annuel des employés des centres de garde d'enfants agréés francophones, exercice 2025-2026

Niveau de compétence	Taux horaire	Heures par semaine	Semaines par année	Salaire annuel	Part de l'employeur (25 %)	Salaire annuel (incluant la part de l'employeur)
Directrice	44,32 \$	40	52	92 177 \$	23 044 \$	115 222 \$
Superviseure	42,15 \$	40	52	87 674 \$	21 919 \$	109 593 \$
Coordonnatrice	42,15 \$	40	52	87 674 \$	21 919 \$	109 593 \$
EPEI*	37,83 \$	40	52	78 691 \$	19 673 \$	98 363 \$
Approuvée par un directeur**	29,22 \$	40	52	60 767 \$	15 192 \$	75 959 \$
Non approuvée et non inscrite	28,58 \$	40	52	59 443 \$	14 861 \$	74 304 \$
Autres***	23,35 \$	40	52	48 561 \$	12 140 \$	60 701 \$

Niveau de compétence	Nombre d'employés	Salaire du personnel	Total annuel
Directrice	51	115 222 \$	5 876 308 \$
Superviseure	345	109 593 \$	37 809 610 \$
Coordonnatrice	173	109 593 \$	18 959 602 \$
EPEI*	1 805	98 363 \$	177 545 882 \$
Approuvée par un directeur**	643	75 959 \$	48 841 731 \$
Non approuvée et non inscrite	612	74 304 \$	45 473 841 \$
Autres***	518	60 701 \$	31 443 169 \$
Total	4 147		365 950 142 \$

Note : Les calculs sont basés en moyenne sur une directrice pour un regroupement de points de service, une superviseure par point de service et une coordonnatrice pour deux points de service.

*EPEI : Éducatrice de la petite enfance inscrite

**Approbation du ministère.

***Il s'agit du personnel de soutien (cuisinières, chauffeurs, concierges).

7.2.2 Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont calculés annuellement à partir de la masse salariale et du coût des espaces. Ces frais de fonctionnement, de l'ordre de 15 %, sont ensuite indexés de 2 % à partir de l'année 2022-2023. Ceux-ci sont de 24 millions de dollars pour l'exercice 2019-2020, de 26,6 millions de dollars pour 2021-2022 et de 58,4 millions de dollars pour 2025-2026. (Voir le Tableau 22 à la page 44.)

7.2.3 Espaces

Vous retrouvez, au Tableau 30, l'espace requis dans les centres de garde d'enfants agréés francophones en fonction du nombre d'enfants autorisés. En Ontario, la plupart des centres de garde d'enfants agréés francophones se trouvent, comme nous l'avons mentionné, dans des écoles. Les frais de location varient d'un endroit à l'autre en fonction des ententes conclues entre chaque fournisseur de service et le conseil scolaire responsable de l'école concernée. Nous avons néanmoins fait des projections reposant sur un tarif moyen.

Tableau 30 - Espace requis : projections financières

	2019-2020	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Places autorisées par les permis	34 721	35 663	36 733	37 835	38 970	40 139
Norme réglementaire (pieds carrés) *	30,14	30,14	30,14	30,14	30,14	30,14
Espace requis (pieds carrés)	986 641	1 014 225	1 043 812	1 075 126	1 107 380	1 140 601
Augmentation de l'espace requis (pieds carrés)	0	27 584	29 587	31 314	32 254	33 221
Coût au pied carré**	12,75 \$	13,01 \$	13,27 \$	13,54 \$	13,81 \$	14,08 \$
Coût de l'espace requis	12 579 480 \$	13 195 068 \$	13 851 191 \$	14 552 481 \$	15 288 837 \$	16 062 452 \$
Augmentation (\$)	-	615 588 \$	656 523 \$	700 890 \$	736 356 \$	773 615 \$

*30,14 pi² (ou 2,8 m²) est le nombre minimum de pieds carrés par enfant dans un centre de garde d'enfants agréé. Soulignons cependant que cette norme est de 27,77 pi² (ou 2,58 m²) pour les enfants des catégories d'âge maternelle et jardin d'enfants ainsi que scolaire. Les calculs effectués dans le cadre de cette étude ont tenu compte de cette distinction.

**Un taux d'inflation de 2 % est considéré dans les prévisions.

L'acquisition d'installations pour répondre aux besoins, le cas échéant, requiert des investissements substantiels. Par conséquent, une étude approfondie s'avère nécessaire en ce qui concerne l'espace occupé et les coûts qui y sont associés.

7.3 Services de garde en milieu familial

Un service de garde en milieu familial peut accueillir, comme on l'a mentionné, un maximum de six enfants, incluant un maximum de trois enfants âgés de moins de 2 ans. Les enfants de la propriétaire âgés de moins de 4 ans sont inclus dans le nombre maximal d'enfants pouvant être accueillis.

Nous traitons, au Tableau 31, des projections financières des services de garde en milieu familial francophones supervisés par des agences agréées jusqu'à l'exercice financier 2025-2026. En 2019-2020, le total des revenus se chiffre à 5,2 millions de dollars. L'exercice 2020-2021 ne figure pas dans ce tableau, en raison de l'incidence de la pandémie de COVID-19. En 2021-2022, en fonction des investissements en petite enfance et du nombre de places en services de garde en milieu familial, nous estimons que le revenu se chiffre à 7 millions de dollars. Ce même revenu, en fonction des investissements souhaités et du nombre de places souhaité, est estimé à 16,2 millions de dollars en 2025-2026. Ces revenus se chiffrent à 65,4 millions de dollars pour la période de 2021 à 2026.

En ce qui concerne les dépenses liées aux frais de fonctionnement, aux infrastructures et aux imprévus, elles sont de 6,1 millions de dollars en 2019-2020, de 6,2 millions de dollars en 2021-2022 et de 8,1 millions de dollars en 2025-2026. Pour ce qui est du revenu réel des propriétaires de services de garde en milieu familial, il passe de 823 mille dollars en 2021-2022 à un déficit d'environ 2,8 millions de dollars en 2025-2026. Le poids démographique des francophones de LMF et l'attrait d'un revenu plus élevé par propriétaire justifieraient une contribution additionnelle du ministère de l'Éducation⁶⁵.

Cette contribution additionnelle est de l'ordre de 35,1 millions de dollars. Elle sert à éponger le déficit constaté dans la rémunération des propriétaires et obtenir un revenu souhaité pour la période 2021 à 2026. Les dépenses prévues, en tenant compte du déficit dans la rémunération des propriétaires, sont de 30,3 millions de dollars pour la même période. Puisque le revenu des propriétaires se convertit en une forme de salaire pour ceux-ci, un revenu plus important, notamment grâce à un apport additionnel du ministère, comme nous l'avons mentionné, stimulerait l'implantation de nouveaux services de garde en milieu familial. En somme, l'addition de l'ensemble des dépenses, incluant la rémunération souhaitée par les propriétaires, se chiffre à 65,4 millions de dollars pour la période de 2021 à 2026.

⁶⁵ Des calculs basés sur l'ensemble des locuteurs du français représenteraient des montants relativement plus importants. Le poids démographique des locuteurs du français en Ontario, incluant les citoyens de LMF, est de 10,96 % en 2021.

Tableau 31 - Services de garde en milieu familial francophones : projections financières

	2019-2020	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TOTAL***
Revenus							
Inscriptions	3 739 151 \$	4 739 347 \$	3 727 828 \$	3 318 912 \$	2 154 094 \$	1 758 462 \$	15 698 644 \$
Ministère responsable de la PE*	1 471 755 \$	2 244 357 \$	9 363 702 \$	10 743 588 \$	12 902 853 \$	14 435 609 \$	49 690 110 \$
Autres sources	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
TOTAL	5 210 906 \$	6 983 704 \$	13 091 530 \$	14 062 500 \$	15 056 948 \$	16 194 071 \$	65 388 754 \$
Dépenses							
Rémunération réelle des propriétaires	(908 320) \$	822 574 \$	(275 759) \$	(840 403) \$	(2 185 900) \$	(2 757 692) \$	(5 237 179) \$
Frais de fonctionnement	1 507 680 \$	1 537 834 \$	1 737 823 \$	1 880 476 \$	2 028 139 \$	2 196 994 \$	9 381 265 \$
Espace**	4 536 000 \$	4 536 000 \$	4 830 000 \$	5 124 000 \$	5 418 000 \$	5 754 000 \$	25 662 000 \$
Imprévus (1,25 %)	75 546 \$	87 296 \$	82 097 \$	87 555 \$	93 076 \$	99 387 \$	449 411 \$
TOTAL	5 210 906 \$	6 983 704 \$	6 374 161 \$	6 251 628 \$	5 353 315 \$	5 292 689 \$	30 255 497 \$
Contribution additionnelle nécessaire pour une rémunération souhaitée des propriétaires	0 \$	0 \$	6 717 369 \$	7 810 873 \$	9 703 633 \$	10 901 383 \$	35 133 257 \$

*Cette estimation est basée sur le nombre de places retrouvées et anticipées dans les services de garde d'enfants en milieu familial francophones supervisées par des agences agréées.

**Ce montant correspond au coût annuel approximatif d'une hypothèque multipliée par le nombre de propriétaires.

***Total de 2021 à 2026.

7.3.1 Revenu des propriétaires

Les services de garde en milieu familial sont essentiels afin de répondre, comme nous l'avons mentionné, aux besoins des enfants et des familles francophones de la province. Elles sont particulièrement nécessaires, dans une certaine mesure, dans les régions rurales où le nombre restreint d'enfants ne permet pas, dans bien des cas, d'implanter un centre de garde d'enfants agréé et d'en assurer la rentabilité.

En 2019-2020, on dénombrait 90 services de garde en milieu familial francophones supervisés par des agences agréées. Une amélioration du revenu des propriétaires pourrait favoriser l'implantation de nouveaux services de garde en milieu familial.

Vous retrouvez, au Tableau 32, le revenu annuel souhaité par propriétaire, le revenu total souhaité basé sur un nombre croissant prévu de services de garde en milieu familial francophones, le revenu total tiré des inscriptions (les frais d'inscription seront limités à 10 dollars par jour en moyenne pour les enfants âgés de moins de 6 ans d'ici la fin de l'exercice 2025-2026) ainsi que la contribution gouvernementale qui serait nécessaire chaque année pour permettre aux propriétaires d'obtenir le revenu souhaité. Le calcul de ce revenu annuel souhaité commence en 2022-2023.

Tableau 32 - Revenu souhaité pour les propriétaires des services de garde en milieu familial et contributions gouvernementales (2022 à 2026)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TOTAL
Revenu souhaité par propriétaire	56 014 \$	57 135 \$	58 277 \$	59 443 \$	
Revenu total souhaité	6 441 610 \$	6 970 470 \$	7 517 733 \$	8 143 691 \$	29 073 504 \$
Revenu d'inscription	3 727 828 \$	3 318 912 \$	2 154 094 \$	1 758 462 \$	10 959 297 \$
Contributions gouvernementales	6 717 369 \$	7 810 873 \$	9 703 633 \$	10 901 383 \$	35 133 258 \$

Note : Le calcul du revenu souhaité par propriétaire est basé sur le salaire horaire d'une éducatrice de niveau non approuvé et non inscrit. De plus, nous tenons compte d'une moyenne de cinq enfants par milieu familial.

En plus de verser le financement accordé, le ministère verserait le financement additionnel nécessaire afin de permettre aux propriétaires des services de garde en milieu familial francophones d'obtenir un revenu suffisant susceptible de les inciter à continuer d'offrir leurs services. Cette contribution du ministère stimulerait également l'implantation de nouveaux services de garde en milieu familial, notamment dans les régions rurales.

7.3.2 Frais de fonctionnement

Vous retrouvez, au Tableau 33, le détail des frais de fonctionnement par propriétaire. Le total de ces frais pour l'exercice 2019-2020 oscille autour de 13 960 dollars. En 2025-2026, en tenant compte d'un taux d'inflation annuel de 2 %, les frais de fonctionnement sont de 16 036 dollars⁶⁶. Nous constatons que l'épicerie est la dépense la plus importante⁶⁷.

⁶⁶ En octobre 2022, l'économie canadienne affichait un taux d'inflation de 6,9 %. Le taux utilisé pour établir les projections est nettement inférieur. <http://www.ledevoir.com/economie/771005/l-inflation-est-restee-stable-a-6-9-au-canada-en-octobre>

⁶⁷ L'adhésion à des mécanismes d'achats groupés, comme le propose Econocoop, pourrait faire diminuer de façon substantielle les dépenses liées aux achats d'épicerie et d'autres fournitures et services nécessaires aux services de garde. <https://www.econocoop.com>

Tableau 33 - Frais de fonctionnement : dépenses par propriétaire

	2019-2020	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Assurances (agence)	300,00 \$	306,00 \$	312,12 \$	318,36 \$	324,73 \$	331,22 \$
Assurances (personnelle)	500,00 \$	510,00 \$	520,20 \$	530,60 \$	541,22 \$	552,04 \$
Comptable	500,00 \$	510,00 \$	520,20 \$	530,60 \$	541,22 \$	552,04 \$
Déplacement	480,00 \$	489,60 \$	499,39 \$	509,38 \$	519,57 \$	529,96 \$
Épicerie	9 600,00 \$	9 792,00 \$	10 575,36 \$	10 786,87 \$	11 002,60 \$	11 222,66 \$
Équipement éducatif	480,00 \$	489,60 \$	499,39 \$	509,38 \$	519,57 \$	529,96 \$
Équipement informatique	200,00 \$	204,00 \$	208,08 \$	212,24 \$	216,49 \$	220,82 \$
Frais bancaires	200,00 \$	204,00 \$	208,08 \$	212,24 \$	216,49 \$	220,82 \$
Réparations et entretien	500,00 \$	510,00 \$	520,20 \$	530,60 \$	541,22 \$	552,04 \$
Téléphone et internet	1 200,00 \$	1 224,00 \$	1 248,48 \$	1 273,45 \$	1 298,92 \$	1 324,90 \$
Total	13 960,00 \$	14 239,20 \$	15 111,50 \$	15 413,73 \$	15 722,01 \$	16 036,45 \$

Nous avons établi, dans les sections précédentes, des projections financières jusqu'en 2025-2026. Ces projections portent sur l'AÉSFEQ, sur les centres de garde d'enfants agréés francophones et sur les services de garde en milieu familial francophones supervisés par des agences agréées. La section suivante traite des contributions gouvernementales qui seraient nécessaires pour répondre aux besoins exprimés.

8. Contributions gouvernementales à la petite enfance francophone

Dans cette section, nous nous attardons à la contribution du ministère de l'Éducation ainsi qu'à la part de la contribution versée par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants qui est destinée, en principe, à la communauté franco-ontarienne.

8.1 Contribution du ministère de l'Éducation de l'Ontario

À la lecture du Tableau 34, nous observons que le budget du ministère de l'Éducation consacré à la petite enfance est d'environ **3,5 milliards de dollars** pour l'exercice 2021-2022. Cette somme inclut la contribution du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, qui est versée par l'entremise du ministère de l'Éducation. Par ailleurs, les besoins de la petite enfance francophone se chiffrent à **395,3 millions de dollars** pour l'exercice 2021-2022. Cette somme représente **11,22 %** du budget du ministère de l'Éducation consacré à ce secteur. Cependant, la contribution demandée au ministère est de **147,4 millions de dollars**, ce qui représente **4,18 %** du budget du ministère. En principe, des revenus d'inscription de **244,5 millions de dollars** et des revenus d'autres sources de financement de **3,5 millions de dollars** viennent s'ajouter à ce financement.

Par ailleurs, nous estimons que le budget que le ministère consacre à la petite enfance est d'environ **4,2 milliards de dollars** pour l'exercice 2022-2023. Cette somme inclut la contribution du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Accord entre le Canada et l'Ontario, qui est versé par l'entremise du ministère de l'Éducation. Par ailleurs, les besoins de la petite enfance francophone se chiffrent à **385,1 millions de dollars** pour l'exercice 2022-2023. Cette somme représente **9,27 %** du budget du ministère de l'Éducation consacré à ce secteur. Cependant, la contribution demandée au ministère est de **180,7 millions de dollars**, ce qui représente **4,35 %** du budget du ministère. Des revenus d'inscription de **200,9 millions de dollars** et des revenus d'autres sources de financement de **3,5 millions de dollars** viennent s'ajouter à ce financement.

En somme, nous estimons que les besoins de la petite enfance francophone en Ontario sont de **1,9 milliard de dollars** pour la période de 2021 à 2026. Nous estimons que la contribution totale du ministère de l'Éducation, incluant la contribution du gouvernement fédéral, est de l'ordre de **993,8 millions de dollars**, ce qui représente **4,35 %** du budget total du ministère de l'Éducation consacré à la petite enfance dans les prochaines années. En principe, des revenus d'inscription de **910,8 millions de dollars** et des revenus d'autres sources de financement de **18 millions de dollars** viennent s'ajouter à ce financement quinquennal.

Tableau 34 - Petite enfance francophone : budget, besoins et sources de financement

	2021-2022	%	2022-2023	%	2023-2024	%	2024-2025	%	2025-2026	%	TOTAL	%
Budget du ministère de l'Éducation en PE (a)	3 522 036 036 \$	100 %	4 152 851 260 \$	100 %	4 602 266 139 \$	100 %	5 020 488 992 \$	100 %	5 546 208 340 \$	100 %	22 843 850 771 \$	100 %
Besoins de la PE francophone (b)	395 329 946 \$	11,22 %	385 148 815 \$	9,27 %	391 571 262 \$	8,51 %	367 999 781 \$	7,33 %	382 502 306 \$	6,90 %	1 922 552 111 \$	8,42 %
Sources de financement												
Contributions demandées au ministère de l'Éducation pour la PE francophone	147 375 954 \$	4,18 %	180 731 406 \$	4,35 %	201 170 594 \$	4,37 %	220 757 575 \$	4,40 %	243 749 971 \$	4,39 %	993 785 500 \$	4,35 %
Revenus d'inscription (c)	244 494 052 \$	6,94 %	200 886 858 \$	4,84 %	186 799 506 \$	4,06 %	143 569 021 \$	2,86 %	135 005 685 \$	2,43 %	910 755 122 \$	3,99 %
Autres sources de financement (d)	3 459 940 \$	0,10 %	3 530 551 \$	0,09 %	3 601 162 \$	0,08 %	3 673 186 \$	0,07 %	3 746 649 \$	0,07 %	18 011 489 \$	0,08 %

(a) Ces montants comprennent les versements reçus dans le cadre de l'accord conclu avec le gouvernement fédéral.

(b) Financement de l'AFÉSEO, des centres de garde d'enfants agréés francophones et des services de garde en milieu familial francophones supervisés par des agences agréées.

(c) Ces montants tiennent compte des frais d'inscription de la clientèle des enfants âgés de moins de 6 ans, qui diminueront progressivement pour atteindre une moyenne de 10 dollars par jour en 2025-2026.

(d) Ces autres sources comprennent d'autres ministères provinciaux, des partenaires fédéraux, des partenaires communautaires et des revenus autonomes.

Le Tableau 35 présente un résumé de la contribution prévue du ministère de l'Éducation en fonction du financement nécessaire pour l'AFÉSEO et pour les services de garde francophones agréés, en établissement et en milieu familial, jusqu'en 2025-2026.

Tableau 35 - Sommaire : contributions du ministère de l'Éducation à l'égard de la petite enfance francophone

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TOTAL
AFÉSEO	765 197 \$	1 218 441 \$	1 948 695 \$	2 343 252 \$	2 390 116 \$	8 665 701 \$
Centres de garde d'enfants agréés	144 366 400 \$	170 149 263 \$	188 478 310 \$	205 511 469 \$	226 924 246 \$	935 429 688 \$
Services de garde d'enfants en milieu familial	2 244 357 \$	9 363 702 \$	10 743 588 \$	12 902 853 \$	14 435 609 \$	49 690 110 \$
TOTAL	147 375 954 \$	180 371 406 \$	201 170 594 \$	220 757 575 \$	243 749 971 \$	993 785 500 \$

Nous traitons, dans la prochaine section, de l'Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants et de la contribution destinée à la communauté franco-ontarienne.

8.2 Accord fédéral-provincial et contribution à l'égard de la communauté franco-ontarienne

Vous retrouvez, au Tableau 36, les montants estimatifs devant être versés en Ontario, selon l'exercice financier, dans le cadre de l'Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Tableau 36 - Montants estimatifs devant être versés en Ontario dans le cadre de l'Accord, selon l'exercice financier
(sous réserve de rajustements annuels)⁶⁸

Exercice	Montant du versement
2021-2022	1 099 118 364 \$
2022-2023	1 681 475 235 \$
2023-2024	2 081 462 593 \$
2024-2025	2 449 269 375 \$
2025-2026	2 923 564 331 \$

Vous retrouvez, au Tableau 37, les contributions du gouvernement provincial pour les services à la petite enfance. Ces sommes ont été indexées de 2 % par année à partir de l'exercice 2022-2023. Comme nous l'avons indiqué précédemment, l'exercice 2020-2021 ne figure pas au tableau, en raison de la pandémie de COVID-19. Vous retrouvez également les sommes versées par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'accord 2021-2026.

⁶⁸ Gouvernement du Canada. *Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada – 2021 à 2026 – 4.7 Allocations à l'Ontario.*
<https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ontario-echelle-canada-2021.html#h2.4>

Tableau 37 - Services à la petite enfance en Ontario : contributions gouvernementales, selon l'exercice financier

	2019-2020	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TOTAL*
Gouv. provincial - PE							
Ministère resp. de la PE	2 164 766 801 \$	2 422 917 672 \$	2 471 376 025 \$	2 520 803 546 \$	2 571 219 617 \$	2 622 644 009 \$	12 608 960 869 \$
Gouv. fédéral - PE							
Accord Canada-ON	144 836 900 \$	1 099 118 364 \$	1 681 475 235 \$	2 081 462 593 \$	2 449 269 375 \$	2 923 564 331 \$	10 234 889 898 \$
TOTAL	2 309 603 701 \$	3 522 036 036 \$	4 152 851 260 \$	4 602 266 139 \$	5 020 488 992 \$	5 546 208 340 \$	22 843 850 767 \$

*Total de 2021 à 2026.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, en vertu de l'Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – 2021 à 2026, le gouvernement provincial « s'engage à élaborer et à financer un plan qui facilite l'accès à des places en services de garde agréés pour des enfants vulnérables et issus de populations diversifiées, y compris, mais sans s'y limiter, [...] les enfants des nouveaux arrivants au Canada et les minorités de langue officielle⁶⁹. »

Lors du Recensement de 2021, sur une population de 14 223 942 Ontariens, on comptait 591 860 francophones de langue maternelle (LMF), soit **4,16 %** de la population. Quant aux locuteurs du français (incluant ceux de LMF), ils étaient 1 558 675, soit **10,96 %** de la population⁷⁰. Vous retrouvez, au Tableau 38, les montants de financement selon le pourcentage de francophones de LMF et le pourcentage des locuteurs du français. Vous y retrouvez également la contribution annuelle demandée au ministère de l'Éducation en fonction des projections établies jusqu'à l'exercice financier 2025-2026.

⁶⁹ <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ontario-echelle-canada-2021.html>

⁷⁰ Statistique Canada. (2022). *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021 - Tableau de profil* (Ontario).

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Ontario&DGUIDlist=2021A000213,2021A000235&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1&HEADERlist=1,17,18,12,14,16,13,15>

Tableau 38 - Financement pour la petite enfance francophone en fonction du poids démographique

	2021-2022		2022-2023		2023-2024	
Budget du ministère de l'Éducation en PE*	100,00 %	3 522 036 036 \$	100,00 %	4 152 851 260 \$	100,00 %	4 602 266 139 \$
Langue maternelle française (LMF)	4,16 %	146 552 359 \$	4,16 %	172 800 659 \$	4,16 %	191 500 868 \$
Locuteurs du français	10,96 %	385 948 531 \$	10,96 %	455 073 948 \$	10,96 %	504 321 318 \$
Contribution demandée au ministère	4,18 %	147 375 954 \$	4,35 %	180 731 406 \$	4,37 %	201 170 594 \$

	2024-2025		2025-2026		TOTAL	
Budget du ministère de l'Éducation en PE*	100,00 %	5 020 488 992 \$	100,00 %	5 546 208 340 \$	100,00 %	22 843 850 772 \$
Langue maternelle française (LMF)	4,16 %	208 903 173 \$	4,16 %	230 778 421 \$	4,16 %	950 535 479 \$
Locuteurs du français	10,96 %	550 150 632 \$	10,96 %	607 759 529 \$	10,96 %	2 503 253 958 \$
Contribution demandée au ministère	4,40 %	220 757 575 \$	4,39 %	243 749 971 \$	4,35 %	993 785 500 \$

*Ces montants comprennent les versements de l'accord avec le gouvernement fédéral.

Nous observons, au Tableau 38, que la contribution demandée au ministère pour répondre aux besoins de la petite enfance francophone est légèrement supérieure au poids démographique des francophones de LMF. Cette contribution représente **4,35 %** des investissements publics consentis en petite enfance jusqu'à l'exercice 2025-2026. Le poids démographique des francophones de LMF est de 4,16 %. Cependant, la contribution demandée est nettement inférieure au poids démographique des locuteurs de français qui oscille, comme nous l'avons mentionné, autour de 10,96 %.

9. Partenaires dans la mise en œuvre

Nous traitons, dans cette dernière section, des partenaires provinciaux et nationaux impliqués de près ou de loin, ou susceptibles de l'être davantage, dans la mise en œuvre des actions nécessaires au développement et à la rentabilité du secteur de la petite enfance francophone en Ontario.

Nous réitérons que l'AFÉSEO est l'organisme provincial porte-parole qui agit pour la petite enfance francophone en Ontario. Par conséquent, les partenaires nationaux et provinciaux doivent prendre en considération les orientations et les prises de position de l'AFÉSEO ainsi que de la consulter dans le cadre de leurs initiatives auprès du secteur. En somme, la gouvernance du secteur relève de l'AFÉSEO et les partenaires jouent davantage un rôle d'appui.

En plus du gouvernement provincial, principalement par l'entremise du ministère de l'Éducation, et de l'AFÉSEO⁷¹, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)⁷² et la Société économique de l'Ontario (SÉO)⁷³ sont particulièrement interpellés par le dossier et appuient, dans la mesure de leurs moyens et selon leurs champs d'activité, la petite enfance francophone dans la province. Les établissements postsecondaires de formation, comme le Collège Boréal⁷⁴ et La Cité⁷⁵, et les municipalités ontariennes sont également engagés dans le secteur.

Parmi les principaux partenaires nationaux engagés en petite enfance, nous retrouvons, en plus du gouvernement fédéral impliqué principalement par l'entremise d'Emploi et Développement social Canada (EDSC)⁷⁶ et de Patrimoine canadien (PCH)⁷⁷, la Commission nationale des parents francophones (CNPF)⁷⁸, Éconocoop⁷⁹, le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE

⁷¹ Association francophone à l'éducation des services à l'enfance de l'Ontario (AFÉSEO). <https://afeseo.ca>

⁷² Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO). <https://monassemblee.ca>

⁷³ Société économique de l'Ontario (SÉO). <https://seo-ont.ca>

⁷⁴ Collège Boréal. <https://www.collegeboreal.ca>

⁷⁵ La Cité. <https://www.collegelacite.ca>

⁷⁶ Emploi et Développement social Canada (EDSC). <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social.html>

⁷⁷ Patrimoine canadien (PCH). <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien.html>

⁷⁸ Commission nationale des parents francophones (CNPF). <https://cnpf.ca>

⁷⁹ Éconocoop. <https://www.econocoop.com>

Canada)⁸⁰ et l'Association des collèges et des universités de la francophonie canadienne (ACUFC)⁸¹.

« La CNPF a pour mission de promouvoir et de favoriser l'accueil et l'accompagnement des parents des communautés francophones en situation minoritaire par le biais de ses associations membres, et ce, dans tout le continuum de services en français du prénatal au postsecondaire⁸². » Le parent est le premier responsable de son enfant, de la période prénatale jusqu'au postsecondaire, en passant par la petite enfance, le primaire et le secondaire. L'AFÉSEO est l'une des associations membres de la CNPF. La Commission fournit à l'AFÉSEO et aux intervenants de l'expertise sur le plan stratégique.

Éconocoop a été créée par la CNPF en 2020. Cette entreprise coopérative offre des services d'accompagnement et des produits favorisant une saine gestion des services de garde et l'amélioration de la situation financière de ces derniers. Elle a notamment conceptualisé un logiciel de diagnostic, appelé Calculateur, qui permet aux services de garde d'obtenir un état détaillé de leur situation financière, en tenant compte de la réglementation en vigueur propre à la province ou au territoire où ils sont implantés. Éconocoop a également mis en place le service Mes achats qui, en raison du volume d'achats, permet aux services de garde de bénéficier de prix concurrentiels sur une foule de produits, incluant les denrées alimentaires⁸³. L'AFÉSEO est l'un des membres propriétaires de la CNPF. Éconocoop a réalisé des analyses pour le compte de l'AFÉSEO et fournit un accompagnement à cette association et aux intervenants œuvrant en petite enfance en Ontario.

Le RDÉE Canada œuvre auprès des communautés francophones et acadiennes au pays en appuyant les actions de ses membres provinciaux et territoriaux⁸⁴. La SÉO est l'organisme provincial membre de ce réseau. Le RDÉE Canada s'est engagé à appuyer financièrement le développement de la petite enfance en français au sein des communautés francophones minoritaires.

L'ACUFC regroupe les 22 collèges et universités de la francophonie canadienne. L'Association, dont les établissements postsecondaires ontariens offrant de l'enseignement en français sont membres, appuie l'élaboration de formations adaptées aux besoins des communautés francophones en situation minoritaire et

⁸⁰ RDÉE Canada. <https://rdee.ca>

⁸¹ Association des collèges et des universités de la francophonie canadienne (ACUFC). <https://acufc.ca>

⁸² Commission nationale des parents francophones (CNPF). <https://cnpf.ca>

⁸³ Éconocoop. <https://www.econocoop.com>

⁸⁴ RDÉE Canada. <https://rdee.ca>

contribue, grâce à la formation initiale et continue, à l'offre de services de qualité au sein des services de garde⁸⁵.

10. Conclusion

La contribution totale demandée au gouvernement provincial, incluant le financement du gouvernement fédéral versé dans le cadre de l'accord signé en mars 2022, est de **993,8 millions de dollars**, ce qui représente **4,35 %** de l'investissement public total consacré à la petite enfance en Ontario pour les exercices 2021-2022 à 2025-2026. Les francophones de LMF représentent 4,16 % de la population de la province. Quant aux locuteurs du français, ils représentent 10,96 % de cette population. Les locuteurs du français incluent, comme nous l'avons mentionné, les francophones de LMF, les anglophones ou les allophones ayant la capacité de s'exprimer en français ainsi que les nouveaux arrivants dont la première langue officielle parlée est le français. Par conséquent, nous soutenons que la demande financière adressée au gouvernement provincial est justifiée et hautement légitime.

Cette contribution permettrait de financer le développement et l'action de l'AFÉSEO ainsi que de maintenir les places actuelles et d'offrir des places additionnelles dans les centres de garde d'enfants agréés et en services de garde en milieu familial francophones.

Le gouvernement provincial vise la création de 76 700 nouvelles places d'ici le 31 mars 2026 et de 86 000 nouvelles places d'ici le 31 décembre 2026. L'investissement souhaité en petite enfance francophone contribuerait à l'atteinte de cet objectif. On vise la création de 5 560 places additionnelles en français, soit 7,3 % des 76 700 nouvelles places prévues d'ici le 31 mars 2026 ou 6,5 % des 86 000 nouvelles places prévues d'ici le 31 décembre 2026⁸⁶, ce qui est supérieur au poids démographique de la communauté franco-ontarienne (LMF).

Par ailleurs, selon les données du Recensement de 2021, l'Ontario compte 72 770 enfants de LMF âgés de 0 à 12 ans, soit un nombre relativement plus élevé que

⁸⁵ L'Université d'Ottawa, l'Université de l'Ontario français (UOF), l'Université Laurentienne, l'Université de Sudbury, l'Université de Hearst, l'Université Saint-Paul, le Campus Glendon de l'Université de York, La Cité, le Collège Boréal, le Collège militaire royal et le Collège universitaire dominicain sont membres de l'ACUFC. <https://acufc.ca>

⁸⁶ Cette présente étude a évalué les besoins financiers de la petite enfance francophone et établi des projections jusqu'au 31 mars 2026.

le nombre de places autorisées actuellement et souhaitées dans le cadre de la présente étude. En 2021-2022, on dénombrait 36 203 places autorisées dans les services de garde d'enfants agréés francophones, en établissement et en milieu familial, et le taux d'occupation oscillait autour de 67 %. Nous prévoyons, selon les projections, l'offre de 40 821 places autorisées en 2025-2026, avec un taux d'occupation ciblé d'au moins 80 %.

Nous soutenons que d'ici 2025-2026, il y aurait un besoin réel de 58 216 places autorisées, ce qui correspond à 80 % des 72 770 enfants recensés en 2021. En principe, un certain nombre d'enfants ne fréquentent pas les services de garde. En somme, si l'on veut répondre pleinement au besoin des enfants de LMF âgés de 0 à 12 ans en Ontario, il faudrait ajouter 17 395 places supplémentaires aux 40 821 places prévues en 2025-2026.

Cependant, en raison des défis qui existent sur le plan de la gestion, du recrutement et de la rétention, particulièrement chez les éducatrices, il s'avère nécessaire d'augmenter graduellement le nombre de points de service et de places autorisées au cours des prochaines années. En parallèle, les centres de garde d'enfants agréés et les services en milieu familial, avec l'appui de l'AFÉSEO et de l'ensemble des partenaires, devront continuer à innover sur le plan de la gestion et devront mettre en œuvre de nouvelles stratégies de financement afin d'obtenir les ressources nécessaires à long terme. Le gouvernement provincial devra aussi favoriser des collaborations avec le milieu de la petite enfance dans un esprit de co-construction.

En somme, les efforts devront donc se poursuivre après l'exercice financier 2025-2026 afin de répondre pleinement aux besoins du secteur de petite enfance, nécessaires à la pérennité de la communauté franco-ontarienne.

11. Sources de références

Bibliographie

Akbari, E., McCuaig, K., & Foster, D. (2021). *The Early Childhood Education Report 2020: Ontario*. Ontario Institute for Studies in Education/ University of Toronto. https://ecereport.ca/media/uploads/2021-profiles-en/on_final_may24.pdf

Association francophone à l'éducation des services à la petite enfance de l'Ontario (AFÉSEO). *Modèles de garde : Milieux familiaux*.

Centre d'appui à la petite enfance de la Nouvelle-Écosse (CAPENÉ). (2022). *Proposition à la ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance dans le cadre de la réforme du système de garde des jeunes enfants de la Nouvelle-Écosse*.

Éconocoop (2022). *Étude sur les besoins de la petite enfance francophone au Nouveau-Brunswick* présentée à l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick (AFPNB).

Éconocoop (2020). *Services de garde en milieu familial : pistes de réflexion pour un argumentaire*. Rapport final présenté à l'Association francophone à l'éducation des services à l'enfance de l'Ontario (AFÉSEO).

Friendly, M. (2020). *Moving from private to public processes to create childcare in Canada*. Childcare Resource and Research Unit.

Gouvernement de l'Ontario. *Budget de l'Ontario 2021 : Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie*. <https://budget.ontario.ca/fr/2021/health.html>

Gouvernement de l'Ontario. (2020). *COVID-19 Guidance: Emergency Child Care Centres – Version 2*.

Gouvernement de l'Ontario. (2019). *Guide sur la délivrance des permis des centres de garde d'enfants*. <https://files.ontario.ca/edu-child-care-centre-licensing-manual-fr-2021-04-21.pdf>

Gouvernement de l'Ontario. (2015). *La nouvelle Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance : Ce que les fournisseurs et les parents doivent savoir.*

<http://www.lccn.ca/wp-content/uploads/2017/05/what-parents-need-to-know-FRANCAIS.pdf>

Gouvernement de l'Ontario. *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*, L.O. 2014. <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/14c11>

Gouvernement de l'Ontario. *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance. Règlement de l'Ontario 137/15, exemptions et prorogations en raison du coronavirus (COVID-19).* <https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r15137>

Gouvernement de l'Ontario. *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*, L.O. 2007. <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/07e07>

Gouvernement de l'Ontario. *Règles relatives à la garde d'enfants en vertu de la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance (LGEPE).*

<https://www.ontario.ca/fr/page/regles-relatives-la-garde-denfants-loi-sur-la-garde-denfants-et-la-petite-enfance>

Gouvernement de l'Ontario. *Types de services de garde d'enfants.*

<https://www.ontario.ca/fr/page/types-de-services-de-garde-denfants>

Gouvernement du Canada. *Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada – 2021-2026.*

<https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ontario-echelle-canada-2021.html>

Gouvernement du Canada. *Accord Canada – Ontario concernant l'apprentissage et la garde de jeunes enfants – 2020-2021.*

<https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ontario-2020.html>

Gouvernement du Canada. *Accord Canada – Ontario concernant l'apprentissage et la garde de jeunes enfants – 2017-2020.*

<https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ontario-2017.html>

Grant Thornton. (2021). *Budget 2021: Ontario: Making sense of what's next.*

Groupe de travail sur la garde familiale du réseau CNPF. (2020). *Avantages et bienfaits de la garderie en milieu familial*.

Lavergne, K., Emploi et Développement social Canada, et L. Findlay, Statistique Canada. (2021). *Utilisation des services de garde pour les enfants de moins de six ans : résultats de l'Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*.

MacDonald, D. and Friendly, M. Canadian, Centre for Policy Alternatives. (2021). *Sounding the Alarm: COVID-19's impact on Canada's precarious childcare sector*. <https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2021/03/Sounding%20the%20alarm.pdf>

Maurice Chiasson Consultants inc. (2021). *Impact économique de la petite enfance francophone en Ontario*. Rapport final présenté au Réseau InterAgir de l'Est et au Réseau InterAgir provincial.

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario. (2012). *Normes pour le programme : Éducation en services à l'enfance*. [https://www.college-ece.ca/fr/Documents/Normes pour le programme %C3%89ducation en services %C3%A0 l%E2%80%99enfance.pdf](https://www.college-ece.ca/fr/Documents/Normes%20pour%20le%20programme%20%C3%89ducation%20en%20services%20%C3%A0%20l%E2%80%99enfance.pdf)

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2020). *Directives opérationnelles durant l'éclosion de COVID-19 : Réouverture des services de garde d'enfants*. <http://www.edu.gov.on.ca/gardedenfants/reouverture-des-services-de-garde-denfants.pdf>

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2019). *Guide sur la délivrance des permis des centres de garde d'enfants*.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2021). *Ligne directrice sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants et des Centres pour l'enfant et la famille ON y va de l'Ontario – 2022. À l'intention des gestionnaires des services municipaux regroupés et conseils d'administration de district des services sociaux*. <https://efis.fma.csc.gov.on.ca/faab/Child%20Care/Guidelines/Ligne%20directrice%20sur%20la%20gestion%20et%20le%20financement%20des%20services%20de%20garde%20d'enfants%20et%20des%20Centres%20ON%20y%20va%202022.pdf>

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2016). *Ligne directrice sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants et des programmes de soutien à la famille*

de l'Ontario 2016 – Gestionnaires des services municipaux regroupés et conseils d'administration de district des services sociaux.
https://efis.fma.csc.gov.on.ca/faab/Memos/CC2016/EYCC1_FR_attach1.pdf
Ministère de l'Éducation de l'Ontario. *Services de garde d'enfants agréés en résidence privée*. <http://www.edu.gov.on.ca/gardedenfants/homebased.html>

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2019). *Services de garde en milieu familial et services de garde non agréés : Quel est le nombre* d'enfants autorisé?*
<http://edu.gov.on.ca/gardedenfants/ChildcareAllowancefr.pdf>

Powell, A. et Ferns, C. Coalition ontarienne pour de meilleurs services éducatifs à l'enfance; Association of Early Childhood Education Ontario. (s. d.). *De la réouverture à la reprise : Un plan pour la réouverture des services de garde d'enfants en Ontario et le passage à un système financé par l'État*.

Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE Canada). (2019). *Plan global en petite enfance* présenté à Emploi et développement social Canada (EDSC). <https://rdee.ca/wp-content/uploads/190531-RAPPORT-Petite-enfance.pdf>

Webographie

Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO). <https://monassemblee.ca>

Association des centres de la petite enfance francophones de l'Île-du-Prince-Édouard (ACPEFÎPÉ). <https://gw.micro-acces.com/acpefipe/Publique/Accueil.aspx>

Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC).
<https://acufc.ca>

Association francophone à l'éducation des services à la petite enfance de l'Ontario (AFÉSEO). <https://afeseo.ca>

Association of Day Care Operators of Ontario (ADCO). <https://childcaretoday.ca>

Centre d'appui à la petite enfance de la Nouvelle-Écosse (CAPENÉ).
<https://capene.ca>

Collège Boréal. <https://www.collegeboreal.ca>

Commission nationale des parents francophones (CNPFF). <https://cnpf.ca>

Conseil scolaire de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard (CSFLF).
<https://cslf.edu.pe.ca>

Éconocoop. <https://www.econocoop.com>

Emploi et Développement social Canada (EDSC). <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social.html>

Gouvernement de l'Ontario. <https://www.ontario.ca>

Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca>

Home Child Care Association of Ontario (HCCAO). <https://hccao.com>

Journal des femmes. <https://www.journaldesfemmes.fr>

La Cité. <https://www.collegelacite.ca>

Le Devoir. <https://www.ledevoir.com>

Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.
<https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-services-lenfance-et-des-services-sociaux-et-communautaires>

News Ontario. <https://news.ontario.ca>

Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance de l'Ontario (OEPE).
<https://www.college-ece.ca>

Patrimoine canadien (PCH). <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien.html>

RDÉE Canada. <https://rdee.ca>

Société économique de l'Ontario (SÉO). <https://seo-ont.ca>

Statistique Canada. <https://www.statcan.gc.ca>